

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 4 février 2005, 19 h
Hôtel Chéribourg

2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MATHIEU LIPPÉ	1
LOUISE MARTIN.....	3
MICHEL TÉTREAULT	5
ANNIE BRUNELLE.....	9
ALEXANDRE HÉBERT	11
MARC BEAUDOIN	16
CLUB DE SKI DE FOND DU MONT-ORFORD	
ANDRÉ COLLARD	17
ANDRÉE-ANNE BÉDARD	20
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC BROMPTON	
DANIEL BERGERON	23
CHEMIN DE FER DES CANTONS-de-L'EST	
RÉJEAN ROBITAILLE, DONALD THOMPSON	28
ÉRIC LANGLOIS	36
CLAUDE BÉRARD	37
GASTON SAVARD.....	44
FRANÇOISE LEGAULT	46

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, bienvenue à cette neuvième séance d'audience publique de la deuxième partie traitant des répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford.

10 Alors, comme je l'ai dit cet après-midi, nous avons reçu plus de 250 mémoires. Ce soir, nous fermons les livres en ce qui concerne les mémoires reçus. Cependant, nous allons pouvoir recevoir de l'information additionnelle principalement en ce qui a trait aux rectifications; le plus tard pour nous faire parvenir de l'information est le 18 février. Ça va être tout juste la dernière journée pour prendre connaissance de cette nouvelle information et en tenir compte dans toute la mesure du possible dans notre rapport.

15 Alors, nous avons 15 inscriptions ce soir pour présenter un mémoire ou une position verbale. Je dois vous informer qu'à compter de 21 h 30, il y a un gros party en haut. Alors, on va essayer de faire ça vite, si vous voulez, parce qu'on va avoir de la difficulté à s'entendre à partir de 21 h. On va faire notre possible. Si on continue, on va continuer. Mais s'il faut continuer parce 20 qu'on ne vous a pas tous entendus, on va le faire, c'est sûr, mais les conditions acoustiques vont être moins favorables disons.

Alors, on commence tout de suite avec monsieur Mathieu Lippé.

25 M. MATHIEU LIPPÉ :

Alors, mon nom à moi, c'est Mathieu Lippé. Et je suis ici avec grand plaisir, par invitation, puis j'ai suivi un peu le cours des choses cette semaine.

30 Je voulais vous partager quelque chose, mais ça a un plus élan un peu pour entamer la dernière soirée peut-être sur un ton un peu plus léger, peut-être avant le party de ce soir, en offrant une poésie, en offrant une poésie qui peut être justifiée un peu au même titre que les étoiles dans le ciel ont leur place, quand on peut les voir. Et puis pour ce faire, si vous permettez, je vais m'adresser au public.

35 LA PRÉSIDENTE :

Au micro, par exemple. Vous avez un micro portable ici devant.

40 M. MATHIEU LIPPÉ :

Alors, merci de me prêter l'oreille. Alors, tout simplement ce que j'aimerais venir vous partager ce soir, c'est quelques phrases que j'ai entendues cette semaine et qui m'ont moi-même beaucoup touché et qui m'ont fait réfléchir sur ces enjeux-là qui nous concernent tous, à savoir

45 notre avenir à la fois économique, notre avenir environnemental, notre avenir social, notre avenir de communauté.

50 Vous allez trouver ça bien spécial, mais venant de ma bouche, ça ne me gêne pas. Je parle souvent aux arbres et puis ils me répondent. Puis un jour, j'ai pogné une conversation comme ça entre deux arbres. Il y avait un petit arbre, puis il y avait un grand arbre. Le petit arbre savait que la forêt allait se faire couper. La raison, je la sais pas pourquoi. Mais le petit arbre, lui, ça l'alarmait, il disait: «Mais pourquoi, pourquoi vous faites rien vous, les grands arbres? Pourquoi vous résistez pas? Pourquoi vous ne dites rien? Pourquoi vous n'avez pas votre mot à dire?» Puis comme ça, il montait dans ses grands chameaux, dans ses grands chevaux.

55 Puis il y a l'arbre à côté qui lui dit: «Mais cesse de dire il forêt, cesse de dire il faudrait conifère ceci, il faudrait conifère cela ou encore il aurait feuillu ombellifères autrement pour sauver nos forêts. Bien sûr, il y en a toujours qui chercheront ce qui est coupable pour les écorcer vifs, pour les mettre en copeaux de scie. Les mettre en copeaux de si nous avions su, que nous avions pu, nous aurions dû.

60 Nous ne te disons que ce n'est ni la faute des érables, ni la faute des ifs et qu'il n'appartient qu'à nous de nous sortir de notre propre mélèze, de quitter notre vague à l'amelanchier, pour que ce ravage frêne et qu'il n'appartient qu'à nous de quitter nos chênes pendant qu'il est encore temps.

65 Bien sûr, la vie n'est pas toujours rosier, surtout quand des fougères le monde. Mais ce n'est pas une floraison pour se noyer dans le désespoir. Il ne faut pas qu'on tremble ni qu'on cèdre devant les friches qui remplissent leur coupe à blanc avec la sève des aubiers.

70 Nous te disons, surpassons les embûches. Relevons le grand défiguier et rappelons-nous que nous ne sommes pas les saules, que nous ne sommes pas les saules à croître en ce rêve et qu'il faut rêver aux forêts, et qu'il faut rêver aux forêts *forever* et qu'il faut rêver aux forêts pour toujours.

75 Ce n'est pourtant pas sorbier. Il suffit d'unir nos branches pour qu'advienne le ramage d'or où nous serons ces hêtres flores et courageux qu'ils n'arrêtront jamais de pousser en liber, en liberté, en liberté des bois sacrés.

80 Le grand arbre a fini son discours, puis il a dit: «Petit arbre, avant de vouloir sauver la forêt, sauve-toi d'abord. Sauve-toi d'abord avant de vouloir sauver la forêt.» Mais le petit arbre a dit: «Mais comment me sauver moi d'abord?» Et puis le grand arbre a dit: «Pour te sauver d'abord, il faut que tu sauves la forêt.» C'est paradoxal, mais des fois c'est comme ça.

85 Je ne veux pas prendre plus de votre temps, c'était juste comme ça une petite friandise, un petit canapé, un petit apéritif pour la longue soirée qui vous attend. Je terminerais en vous disant une phrase.

90 Aujourd'hui, à défaut de vous amener un mémoire, je vous apporte une mémoire. Parce que j'ai parlé à une amie à moi qui a 70 ans, qui est une très grande conteuse, et puis elle m'a dit une phrase qui est la suivante: «Quand un paysage est beau, on ne va pas construire sa maison dans le paysage. On se construit une maison à côté du paysage avec un petit chemin pour aller voir le paysage à tous les jours.»

95 C'est ce que j'ai entendu, je vous le dis. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

100 Merci pour votre témoignage, mais aussi pour ces cinq minutes.

105 Madame Louise Martin, s'il vous plaît.

Mme LOUISE MARTIN :

110 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

115 Bonsoir.

Mme LOUISE MARTIN :

120 Bonsoir, monsieur le commissaire. Je suis directrice à l'approvisionnement au Mont-Orford. Permettez-moi de présenter mon point de vue, qui se veut favorable à ce projet.

125 Premièrement, il y a déjà eu d'autres audiences publiques à ce sujet. Dernièrement, le ministre Corbeil du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, après étude, avait donné un rapport favorable. Il est donc évident qu'il est temps qu'une décision définitive soit prise afin de faire avancer le projet qui ne peut qu'être bénéfique pour la région à tout point de vue.

130 Comme je suis une employée au département de l'approvisionnement au Mont-Orford, je peux vous assurer que tout est fait ici pour préserver l'environnement. Permettez-moi de vous donner quelques précisions que j'ai ajoutées pour la présentation de mon mémoire, précisions que je trouvais pertinentes.

135 Concernant les achats de produits de nettoyage et d'entretien, nous avons rencontré des spécialistes pour utiliser des produits biodégradables et écologiques, à base de bactéries non pathogènes et qui ne contiennent aucun OGM. Donc, ce sont des produits qui ne contiennent aucun produit chimique et qui ne sont pas toxiques pour l'environnement.

130 Ces produits sont fabriqués par la compagnie Innu-Science Canada inc. de Sainte-Julie en Montérégie. Le cofondateur et directeur scientifique est monsieur Steve Thisdale, un biologiste et un fervent environnementaliste.

135 Également, dans nos cuisines, nous avons installé des systèmes de filtrage Rhino, lesquels ramassent les solides à la source pour se diriger par la suite dans la trappe à graisse qui sépare les gras et l'eau. Dans cette trappe à graisse, nous avons installé un système bactivator, une invention du docteur Karl F. Ehrlich d'Aqua Recherche de North Hatley, lequel a d'ailleurs gagné un prix d'excellence en environnement en 2001, honoré dans la catégorie PME par le ministère de l'Environnement.

140 Le bactivator est un incubateur à bactéries qui sert à injecter de façon régulière des bactéries qui sont à l'état dormant lorsque dans l'incubateur. Lorsqu'elles sont injectées, elles atteignent un rendement optimal. Elles commencent donc leur travail, qui consiste à manger et digérer les gras pour les transformer en gaz carbonique et en eau. Donc, il n'y a aucun gras et déchets qui se déversent dans les égouts, tout ça dans le but de préserver notre environnement.

145 Comme vous pouvez le constater, nous travaillons à la source. Ce sont des choses qui ne paraissent pas et que personne ne voit, mais qui sont drôlement efficaces.

150 Également, nous avons construit des passerelles en bois au sommet de la montagne pour protéger la végétation et des belvédères pour que nos visiteurs puissent admirer ce magnifique panorama. Nous mettons beaucoup d'efforts et d'argent afin de conserver ce patrimoine qui nous a été légué.

155 De plus, nous savons pertinemment que les centres de ski en général, dont nous faisons partie, sont de moins en moins rentables. Il y a eu beaucoup d'argent d'investi par nos actionnaires, mais ils devront nécessairement avoir un retour sur leur investissement. Malheureusement, avec le centre de ski seulement, nous n'y parviendrons pas. C'est là que le projet nous est nécessaire.

160 Il y a déjà eu une faillite des anciens actionnaires. Et si le projet échoue, les actionnaires actuels ne continueront pas à investir et à perdre leur argent. Alors, qui reprendra la montagne par la suite? Personne n'osera recommencer cette aventure qui a nécessité beaucoup d'argent, d'audiences publiques, d'énergie et surtout de rêves brisés.

165 Nous sommes actuellement environ 345 employés. Nous voulons garder nos emplois et le projet en créera beaucoup d'autres, sans oublier les emplois indirects et l'économie de notre région.

170 Il ne faut pas se le cacher, le projet est merveilleux. Et je suis persuadée qu'une fois celui-ci démarré, les gens apprécieront et viendront en grand nombre admirer notre belle montagne.

Je suis confiante qu'un tel projet ne peut que réussir. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Martin.

Nous invitons maintenant monsieur Michel Tétreault.

180 **M. MICHEL TÉTREAULT :**

Bonsoir, madame la présidente.

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. MICHEL TÉTREAULT :

190 Bonsoir, monsieur Béland. Ça me fait plaisir de présenter ce petit mémoire.

195 Alors, c'est *Forêt consciente*, c'est un projet de Michel Tétreault et Françoise Legault, et qui s'inscrit dans la protection de la montagne. Et je vais vous dire pourquoi. Pourquoi un arrêt au moment présent? Toutes les lumières rouges sont déjà brûlées. Ce n'est pas un texte alarmiste ni de peur, mais de prise de conscience.

200 Natif de Granby, ma vie a commencé aux abords du lac Memphrémagog en y vivant mes étés de ma petite enfance à l'adolescence. À travers toutes ces années, la cellule familiale, le système m'ont appris comment devenir un être humain et à prendre ma place dans la société. Issu d'une famille d'hommes d'affaires, j'ai donc fait des études en passant par l'université et les HEC. À 20 ans, je décide de tout laisser et de parcourir la planète pendant deux ans, de 1969 à 1971, pour m'arrêter au Japon pendant six mois.

205 Au retour, je me retrouve à vivre une expérience pendant quatre ans, en étant un des cofondateurs d'un centre communautaire chrétien qui s'appelait *Tour de David*. J'étais en charge de l'administration et des finances de quatre maisons ainsi que d'un atelier de création artistique, et plus de 70 personnes, enfants inclus, y vivaient. De nombreux artistes de toutes disciplines étaient membres. J'y ai rencontré ma compagne de l'époque et fondé une famille de cinq enfants.

210 Pendant 25 ans, j'ai élevé ma famille à Montréal, jusqu'à mes 50 ans en 1998. Pendant toutes ces années, j'y ai vécu et pratiqué la profession de marchand d'art ou galeriste, en ayant pignon sur rue sous le nom de Michel Tétreault Art International. J'ai présenté au-delà de 300 expositions de peintres, sculpteurs et graveurs, participé à plus de 12 foires internationales à

215 travers le monde, publié des catalogues d'exposition, édité de nombreuses gravures, des éditions de bronze, etc...

220 225 J'ai été cofondateur et président de l'Association des galeries d'Art Contemporain de Montréal et du Québec. J'ai, entre autres, représenté Jean-Paul Riopelle jusqu'en 1999, édité et publié en 1996 sa dernière grande oeuvre, un livre album, *Le Cirque*, composé de 12 gravures et des textes inédits de Gilles Vigneault; contribué à faire reconnaître non sans peine et moult efforts l'oeuvre synthèse de toute sa vie, son testament artistique patrimonial, *L'HOMMAGE A ROSA LUXEMBURG*, une murale composée de trois panneaux de 5 pieds de haut par 150 pieds de long, exposé en permanence au Musée du Québec.

230 235 Voilà donc en bref mon cheminement de prise de conscience et d'évolution à travers famille, affaires, voyages, visibilité. Je croyais que la vie, c'était cela: faire sa place au soleil, travailler fort, être heureux selon les messages subliminaux que la publicité et la société nous lancent constamment.

240 245 Mais il y avait quelque chose au plus profond de mon être qui ne se sentait pas bien. C'était déjà, à 20 ans, ce qui m'avait poussé à voir le monde. J'avais ce besoin de le vivre et de l'expérimenter, même si comme Kafka le dit: «Il n'est pas nécessaire de voyager. Tu n'as qu'à rester dans ta chambre, assis à ton bureau, et dans le silence, d'être à l'écoute de ton être intérieur et le monde s'offrira à toi.» De nombreux autres écrivains, Paulo Coelho dans *L'Alchimiste*, Kalil Gibran dans *Le Prophète*, Antoine de St-Exupéry dans *Le Petit Prince* l'ont dit à leur façon.

250 255 J'ai donc pris, à 50 ans, la décision d'aller au-dedans de moi, de faire du ménage, d'être bien et de pouvoir offrir ce qui m'anime depuis, soit de créer et de sauvegarder un espace, un lieu dans la forêt, une forêt ancestrale empreinte d'une énergie de la planète et de tous ses témoins – nature, animaux, humains, cosmos, univers – tout en prenant conscience que la vie est en constante et permanente évolution.

260 265 Ce lieu d'éveil et de prise de conscience, tout comme d'autres lieux présentement en création partout sur cette planète, n'est là que pour éveiller les gens, quels qu'ils soient, à la magnificence de leur être intérieur. Une fois la personne éveillée, elle sait ce qu'elle a à faire et connaît sa mission, son rôle et sa raison d'être, soit de vivre pour exprimer la beauté divine en chaque être humain.

270 275 Je viens donc aujourd'hui partager ces réflexions et ces observations sans aucun sentiment de jugement, de critique, de blâme ou de compétition à savoir qui est le meilleur ou le plus à-propos. Je ne viens pas non plus nourrir mon ego. Je le fais dans un état d'amour avec une intention humanitaire, car on ne peut détruire la planète impunément sans conséquence immédiate et à long terme.

280 Vous comprendrez donc que je ne suis pas en faveur de cet échange de terrains. S'il y a 60 ans, des gens ont eu cette vision à très long terme de conserver et de préserver l'intégrité de

260 ce parc en particulier, on ne doit pas aujourd'hui sous prétexte d'un moteur économique d'une région aller de l'avant avec ce projet de construction dans l'enceinte du parc en question, ce qui créerait un précédent pour l'ensemble des parcs du Québec. On doit plutôt, à mon avis, le préserver dans sa nature intrinsèque.

265 Nous continuons d'agir comme si la sauvegarde de la planète ne nous concernait pas individuellement, et ce, malgré les innombrables rapports, études, statistiques et livres rédigés par des spécialistes, des sommités, des prix Nobel de toutes les sphères de la science, tel l'astrophysicien Hubert Reeves, révélant la situation alarmante de notre planète, planète contenue dans un système solaire parmi des milliards d'autres. Et comme le mentionnait Albert Einstein: «Je veux connaître les pensées de Dieu. Le reste n'est que détail.»

270 Des exemples parmi des centaines d'autres, voire des milliers: la situation de l'eau sur la planète; la forêt boréale que l'on coupe plus rapidement qu'elle ne peut repousser; les forêts brésiliennes que l'on s'apprête à raser de 50 % pour faire de la place à des cultures intensives et à du bétail. Il a été démontré que ce sol est tout à fait inadéquat pour de telles pratiques. Le 275 Protocole de Kyoto qui est constamment remis en cause et les dates d'application à 100 % toujours reportées, etc.

280 Je pense que nous sommes rendus à une prise de conscience planétaire en 2005. Les citoyens libres de cette planète en ont assez d'être pris en otage.

285 Il est grand temps de reprendre notre pouvoir personnel en main par la manifestation de notre droit fondamental et inaliénable de qui nous sommes vraiment, soit des êtres qui vivent et vibrent à l'énergie de la fréquence de l'amour, de la lumière et de la paix. Cet état d'être est irréversible et va vers l'expansion de la vie, et non pas le contraire. Mais seule une plus grande conscience permet cet état. Une fois qu'on prend le temps de s'arrêter et que l'on perçoit son pouvoir intérieur constamment relié à la source, qui est amour, comment peut-on générer des conflits, des jugements et partir en guerre sous prétexte d'apporter la paix?

290 Il est certain que nous ne pouvons dépolluer la planète dans toutes ses sphères de vie si nous ne nous dépolluons pas intérieurement. Le conflit n'est pas à l'extérieur de soi, mais bel et bien à l'intérieur de soi par toute cette charge génétique que nous portons tous en chacun de nous. La seule façon d'arrêter de perpétuer cette situation, c'est d'en prendre conscience et de couper ces liens à la racine de l'être pour les générations passées, présentes et à venir pour ne plus répéter la même histoire dans des contextes différents, des époques différentes.

295 Servons-nous de toutes ces connaissances pour pousser plus loin l'exploration et l'évolution de l'être humain, dans l'amour et en dehors de tout ego, de toutes compétitions, de tous pays, de toutes races, de toutes langues, de toutes cultures, de toutes religions. Il est évident que c'est difficile de soustraire l'ego de l'être car c'est son identification. L'ego se reconnaît dans le connu, la mémoire du passé; l'inconnu, la lumière l'effraie. C'est pour cette raison qu'il est constamment sur la défensive, dans le jugement, qu'il érige des barrières, des clôtures, des frontières, coupé de sa source.

305 J'aimerais aussi vous partager cet extrait du discours de Nelson Mandela, qui a tout de même passé 25 ans de sa vie enfermé, séquestré en prison, prononcé lors de son intronisation à la présidence de la République de l'Afrique du Sud en 1994.

310 *Notre peur la plus profonde n'est pas que nous ne soyons pas à la hauteur. Notre peur la plus profonde est que nous soyons puissants au-delà de toute limite. C'est notre propre lumière et non pas notre obscurité qui nous effraie le plus. Nous nous posons la question: qui suis-je, moi, pour être brillant, talentueux et merveilleux? En fait, qui êtes-vous pour ne pas l'être? Vous êtes un enfant de Dieu. Vous restreindre et vivre petit ne rend pas service au monde. L'illumination n'est pas de vous rétrécir pour éviter d'insécuriser les autres. Nous sommes nés pour rendre manifeste la gloire de Dieu qui est en nous. Elle ne se trouve pas seulement chez quelques élus; elle est en chacun de nous, et au fur et à mesure que nous laissons briller notre propre lumière, nous donnons inconsciemment aux autres la permission de faire de même. En nous libérant de notre peur, notre présence libère automatiquement les autres.*

315

320 Prenons aussi conscience et soyons à l'écoute intérieure de ce magnifique texte de Krishnamurti prononcé à Madras aux Indes le 2 janvier 1983:

325 *L'intelligence va de pair avec l'amour et la compassion. Il est impossible de faire la rencontre de cette intelligence à titre individuel. La compassion, ce n'est ni votre compassion ni la mienne et la pensée non plus ne nous appartient pas, ni à vous ni à moi. Lorsque l'intelligence est là, il n'y a plus ni de «vous» ni de «moi». Elle ne réside ni dans votre esprit ni dans votre cœur. Cette intelligence suprême est partout. C'est elle qui fait tourner la terre, le ciel et les étoiles, car c'est cela la compassion.*

330 Ce projet mis de l'avant par les promoteurs du Mont-Orford inc., qu'il soit considéré petit ou grand, démontre bien qu'il en existe des centaines, voire des milliers d'autres sur la planète à différents niveaux, de différentes natures. Et tant et aussi longtemps que nous ne prendrons profondément conscience de la situation véritable de survie dans laquelle l'humanité est présentement confrontée, nous ne pourrons agir adéquatement.

335 Je vous invite aussi à lire un article très important paru dans la revue *Le guide Ressources* de janvier 2005 par Marie-Andrée Michaud, *Le mauvais état du monde* de Lester R. Brown, environnementaliste américain.

340 N'oublions surtout pas, à mon humble avis, que l'univers est infini, que l'abondance l'est aussi et qu'il y en a assez pour chaque être humain présent et à venir, tout comme toutes les autres énergies qui nous nourrissent, que ce soit l'eau, l'air, et essentiellement et principalement l'amour; et c'est de là que nous venons.

345 L'argent est une illusion et un faux problème. C'est une énergie qui circule abondamment et sans limite. Et si on l'arrête, la stocke, de peur d'en manquer par insécurité, on peut clairement observer, constater et voir ce qui se passe présentement sur la planète: guerre,

famine, maladie, bouclier antimissile, insécurité et peur volontairement maintenue en place dans un climat d'effroi pour mieux contrôler; c'en est ahurissant de vérité.

350 On cherche à contrôler l'eau. À quand l'air?

Je ne suis pas un être humain qui, à l'occasion, expérimente une expérience spirituelle, mais je suis un esprit qui expérimente un corps physique. J'existe pour manifester la beauté et la gloire de Dieu. Et Dieu n'est surtout pas une religion. Chaque être humain possède une parcelle divine en dedans de lui, qui ne demande qu'à vivre. Aimer est un état d'être constant et permanent.

355 Ce qui nous semble présentement une faiblesse peut devenir notre force et notre moteur touristique. Faire la promotion d'un parc naturel préservé est notre force.

360 Un bel exemple est le marais de la rivière aux Cerises, poumon essentiel du lac Memphrémagog. N'eut été de l'AMRAC, cet endroit de villégiature exceptionnel, facilement accessible et prisé de plus en plus par le tourisme, serait devenu un projet domiciliaire.

365 Le Vermont est aussi un autre bel exemple, qui a fait de son état un lieu de villégiature, sans Wal-Mart.

370 «Nous n'avons pas hérité la terre de nos enfants. Nous l'empruntons à nos enfants», sagesse amérindienne. Nous sommes les gardiens de cette planète, nous n'en sommes pas les propriétaires.

Merci de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

375 Merci.

Madame Françoise Legault, s'il vous plaît. Ils étaient ensemble? D'accord.

Madame Annie Brunelle.

380 **Mme ANNIE BRUNELLE :**

Madame Journault, monsieur Béland, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

385 Bonsoir!

Mme ANNIE BRUNELLE :

390 Je m'appelle Annie Brunelle. Je fais partie de l'équipe du Mont-Orford, mais c'est aussi à titre d'usagère des installations du Mont-Orford que je vous présente ce soir mon opinion.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

395 **Début de la phrase à la page 3: «D'autres n'ont (...»**

Fin de la phrase à la page 3: «(...) ont donné leur appui au projet.»

400 Je vous en nomme quelques uns. La Ville de Magog, La Municipalité du Canton d'Orford, le CLD de la MRC Memphrémagog, la Chambre de commerce Magog–Orford, la Chambre de commerce de la région sherbrookoise, la Chambre de commerce Vallée Missisquoi, la Chambre de commerce de Fleurimont, de East-Angus, la Chambre de commerce régionale de l'Estrie, la Société de développement commercial du centre-ville de Magog, le Trolley Magog–Orford, le Regroupement des restaurateurs et bars de Magog–Orford, le Centre d'arts Orford, le Comité d'orientation du parc, la Commission scolaire des Sommets, Tourisme Cantons-de-l'Est, la Société de développement économique de la région sherbrookoise, Chemin de fer des Cantons-de-l'Est, l'Association des stations de ski du Québec, l'Association des hôteliers, l'Association des restaurateurs du Québec, l'APCHQ, le Club de ski de compétition du Mont-Orford, l'ancienne commission pour l'agrandissement du parc et les membres du Sommet hivernal Magog–Orford.

410 Je dois vous avouer que je trouve curieux que l'on fasse allusion aux opposants et aux gens favorables au projet comme deux groupes diamétralement opposés. Ce que je vois depuis mardi et même depuis des mois, c'est plutôt un extrême, un groupe d'opposants qui sert les mêmes arguments depuis les débuts et qui demeure sur sa position sans ouverture quelle qu'elle soit et sans amener quelque recommandation que ce soit.

415 D'autre part, je vois au milieu, plutôt qu'à l'extrême, des personnes qui proposent une solution pour contrer la fermeture de la station et qui présente un équilibre, un juste milieu entre un projet sans scrupules et l'intégrité du parc.

420 Comme vous l'avez dit hier, madame Journault, suite à la présentation de l'ATR, qu'on soit favorable ou opposant au projet, nous avons tous quelque chose en commun: notre amour pour notre région.

425 Pourquoi ne pas regarder ensemble ce qui est le plus avantageux pour la survie du centre de ski, l'avenir de notre région et pour le bien-être surtout de la population, et ce, dans le plus grand respect de l'environnement? Ou doit-on insensiblement n'opter que pour l'analyse des enjeux environnementaux au détriment des enjeux économiques, mais surtout sociaux?

430 Si nous avions pu bénéficier des préoccupations écologiques et de l'expertise des professionnels en normes environnementales dans les années 60 et 70, la coupe d'arbres aurait été bien plus limitée, les constructions seraient plus respectueuses de l'environnement et le

435 paysage entier en serait grandement amélioré. Fort de nos expériences antérieures et du développement des technologies, travaillons tous ensemble afin de faire de ce développement un projet novateur des plus respectueux de l'environnement, dont les générations futures s'inspireront.

440 445 J'ai confiance en les normes environnementales et les organismes qui les régissent. Je crois en l'équipe de gestionnaires actuelle qui a fait la preuve de sa bonne foi. Je suis d'avis que la survie de la montagne, même à court terme, est menacée et que seul un tel développement permettra d'injecter les sommes nécessaires à sa viabilité. Et je réalise que ce projet, qui en est devenu un de société, a la faveur de la population.

450 Pour toutes ces raisons, j'appuie sans hésitation le projet de développement du Mont-Orford. Merci.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

460 Monsieur Alexandre Hébert.

M. ALEXANDRE HÉBERT :

465 470 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

475 **M. ALEXANDRE HÉBERT :**

D'abord, j'aimerais me présenter. Mon nom, c'est Alexandre Hébert. Je ne fais pas partie d'aucun organisme. Je ne suis pas un spécialiste en environnement. Je ne suis pas très ferré en économie et puis je ne travaille pas dans l'immobilier.

480 485 En fait, pourquoi je tiens à dire ça? C'est parce que j'ai assisté un peu aux audiences publiques depuis le début et puis je me rends compte que d'une personne à l'autre, on peut retrouver les mêmes arguments ou des arguments qui se ressemblent, des opinions qui se ressemblent. Puis j'ai l'impression qu'on peut aller chercher une certaine diversité ou une certaine originalité en regardant le profil de la personne qui possède cette opinion-là.

490 495 Donc, je ne fais pas partie d'aucun organisme. Je ne m'y connais pas en environnement. Je ne m'y connais pas en économie. Je ne m'y connais pas immobilier. J'ai 27 ans. Je suis un passionné de ski alpin. Ça fait plus de 15 ans que je fais du ski alpin. J'ai enseigné le ski pendant 9 années, dont 8 années à l'intérieur de l'école de ski du Mont-Orford. J'adore le plein air et puis

j'adore la région ici, la région de Magog–Orford. Tout ça pour dire que j'ai à cœur le bon fonctionnement de la station de ski alpin, j'ai à cœur une économie dynamique en région.

480 Ceci étant dit, j'ai aussi à cœur la conservation de la nature et puis j'ai aussi à cœur le Mont-Orford avec les nombreuses possibilités qu'il offre aux gens qui aiment la nature, j'ai aussi à cœur ce qu'il nous offre tel qu'il est en ce moment.

485 J'ai décidé d'écrire un mémoire quand j'ai su qu'il y avait des audiences publiques. Mais avant de le faire, j'ai essayé d'aller récolter un peu d'information. J'ai assisté aux premières audiences publiques en décembre, ici. J'ai lu des documents sur le site du BAPE. J'ai lu les journaux locaux, entre autres *Le Reflet du lac*, où il y avait des articles où les gens émettaient des opinions. Et puis tout dernièrement, j'ai lu un livre qui s'appelait *Il était une fois un rêve... le parc du Mont-Orford*, où on explique l'histoire du parc du Mont-Orford.

490 Puis je dois vous dire que toutes ces informations-là que j'ai récoltées m'ont fait évoluer dans ma pensée, dans ma vision des choses, puis ça m'a permis de comprendre probablement un peu plus les deux côtés, mais plus particulièrement comprendre les gens qui sont pour le projet au sens où il semble avoir un point commun à tous ces gens-là: c'est que l'économie de la région leur tient à cœur. Puis ça, c'est louable. Puis ça, je comprends ça, parce qu'on veut tous avoir un niveau de vie qui est acceptable, un niveau de vie qui est confortable. Puis pour ça, bien, il faut avoir un emploi, puis il faut avoir de l'argent. Donc, c'est correct qu'on veuille une économie dynamique en région.

500 Par contre, je ne trouve pas que c'est correct de le faire au détriment d'un joyau comme le parc du Mont-Orford. Ma vision des choses, c'est que le parc du Mont-Orford, c'est unique, puis il n'y a pas d'alternative à sa conservation autre que l'intégrité de son territoire. L'économie d'une région, ça peut passer par plusieurs alternatives, entre autres l'arrivée d'un projet de villégiature au pied des pentes; mais aussi, ça peut passer par d'autres possibilités.

505 Pour moi, le débat qui a lieu aujourd'hui est un débat où, à première vue, j'aurais vu une réponse simple. C'est-à-dire à la question: «Est-ce que c'est correct d'échanger des terrains qui font partie d'un parc pour en faire un projet immobilier», bien, la réponse pour moi est simple, c'est: «Non, parce que c'est un parc.» Puis un parc, ça a été créé par des gens qui ont pensé à leur affaire, puis qui se sont dit: «Il faut protéger un territoire.» Donc, ce serait fin de la discussion. 510 La réponse, c'est non.

Mais il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec ça, puis c'est correct d'en discuter, puis c'est pour ça que j'ai décidé d'écrire un mémoire pour donner mon opinion.

515 Dans le mémoire que j'ai présenté, comme je vous ai dit au début, je ne suis pas un spécialiste en environnement, je ne suis pas un spécialiste dans tout ce qui touche un peu le domaine, ça fait que je ne pouvais pas présenter des études, je ne pouvais pas présenter des faits, des chiffres, mais je pouvais présenter des opinions et puis des arguments par rapport à des lectures que j'ai faites.

520

J'ai décidé de le faire en deux parties dans le mémoire. La première partie, c'était en m'inspirant des lectures que j'ai faites du Plan de développement durable qui était proposé par le gouvernement en novembre 2004. Puis la deuxième partie de mon mémoire, j'ai voulu le faire en parlant de ma vision du tourisme et ma vision des sports en général dans l'avenir.

525

Dans la première partie du Plan de développement durable, j'ai lu sur le site du gouvernement, sur le site du ministère de l'Environnement, qu'il y avait 3 objectifs principaux et qu'il y avait 14 principes qui avaient été adoptés par le gouvernement dans un projet de développement durable. C'est là-dessus que j'ai essayé d'argumenter dans mon mémoire.

530

Puis je ne veux pas parler ce soir de tous ceux que j'ai à argumenter mais, par contre, il y en a un que je tiens à mentionner, c'est le principe numéro 4 des 14 principes qui ont été adoptés, qui s'intitule *efficacité économique*. Je cite comment ça a été défini sur le site Internet du gouvernement, on dit:

535

L'économie du Québec doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social de même que respectueuse de l'environnement.

540

Ça m'amène à ce que j'ai dit en introduction; l'économie d'une région, c'est important. Puis je suis d'accord avec ça. Mais la question que je pose et puis que j'ai écrite ici dans le mémoire: ne serait-il pas possible d'assurer l'intégrité écologique et la biodiversité du parc du Mont-Orford par une économie performante hors parc? N'est-il pas vrai que de nombreuses constructions sont déjà en cours dans la région? N'est-il pas vrai qu'une tendance semble apparaître du fait que les baby-boomers migrent vers les campagnes telles que l'Estrie? Ne pourrions-nous pas parler d'une économie performante par l'arrivée de ces mêmes baby-boomers, non pas en tant que touristes, mais en tant que résidants permanents? Non pas en tant que résidants du parc, mais en tant que résidants de la région?

545

Pour moi, c'est important de mentionner ça, parce que j'ai l'impression que, oui, l'arrivée de touristes en masse au Mont-Orford peut aider à la survie de la montagne, mais je pense aussi que l'arrivée de baby-boomers qui vont arriver en région avec leur REER, avec tous leurs placements et puis qui aiment le ski, peuvent eux aussi contribuer au succès économique de la montagne, au succès économique de la région.

555

L'autre point que je voulais mentionner ce soir, c'est un point que j'ai mentionné dans la deuxième partie de mon mémoire, qui est celle où je parle de ma vision du tourisme dans l'avenir et ma vision des sports en général.

560

Comme j'ai dit en introduction, ça fait 15 ans que je fais du ski alpin, mais dans les dernières années, j'ai aussi découvert d'autres activités de plein air que je pratique de plus en plus, que j'aime de plus en plus. Entre autres, il y a la randonnée pédestre. J'aime le vélo aussi, le ski de fond, le camping. Les gens autour de moi, mes amis, qui représentent en quelque sorte

un échantillonnage de la population, ont, selon moi, aussi développé des goûts pour ces activités-là, qui sont des activités qui, je dirais, s'apparentent un peu à l'écotourisme.

565

Je pense donc, selon l'échantillonnage auquel, moi, j'ai accès, qu'il y a une tendance, de plus en plus de gens qui pratiquent ces activités-là. Ce qui est merveilleux avec un parc, un parc de conservation, c'est que ça nous permet de pratiquer ces activités-là. Ça favorise la pratique de ces activités-là. Le Mont-Orford est un parc. Le Mont-Orford, la montagne, est dans le parc.

570

575 Je me suis promené un peu sur Internet, puis je suis allé faire un tour sur le site Internet de la SÉPAQ et puis ils ont une rubrique qui s'appelle *Mission des parcs*, où je cite deux points qui sont attribués à la mission d'un parc: le premier point, la protection permanente de milieux naturels; le deuxième point, l'accessibilité du public à des fins éducatives et de pratique d'activités de plein-air.

580

Moi, c'est au niveau du deuxième point, l'accessibilité au public et puis la possibilité de pratiquer des activités de plein air que je tiens à argumenter.

585

Si on regarde une carte des environs du Mont-Orford, on peut se rendre compte que la base de la station du Mont-Orford, la même qui est convoitée en ce moment pour l'échange des terrains, bien, c'est physiquement le seul territoire, qui existe ou qu'il reste, qui donne un accès public direct au Mont-Orford lui-même, au plus haut mont qu'on a dans le parc, au plus haut mont qu'on a dans la région. Si on n'y accède pas publiquement par cet endroit-là, on doit nécessairement passer par le mont Alfred-Desrochers à sa droite ou par le mont Giroux. Puis si on fait le tour par l'autre côté, bien, ce n'est pas des terres qui appartiennent au public en général.

590

Donc, ma vision des choses, c'est, de dire oui à l'échange de terrains, c'est d'enlever cet unique accès qui donne directement accès au Mont-Orford.

595

Si on revient à la définition, à l'énoncé de cette audience publique là, la question, c'est: quelles sont les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc.

600

Je suis allé vérifier qu'est-ce que voulait dire «intégrité» et qu'est-ce que voulait dire «écologique», pour être sûr que je comprenais bien qu'est-ce que c'était. Pour ce faire, je suis allé dans le Petit Larousse illustré de 1990. Je vous lis les quelques définitions. Donc, intégrité, on dit:

État d'une chose qui a toutes ses parties, qui n'a pas subi d'altération.

À écologique, on dit:

605 *Relatif à l'écologisme, relatif à l'écologie.*

605 Je suis donc allé chercher ces deux nouveaux mots-là:

610 *Écologisme: courant de pensée, mouvement tendant au respect des équilibres naturels, à la protection de l'environnement contre les ravages de la société industrielle.*

615 Donc, on pourrait travailler avec cette définition-là. Mais il y en a une autre, écologie, parce qu'on disait aussi «relatif à l'écologie», donc, à écologie, on dit:

615 *Science qui étudie la relation des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.*

620 Par «êtres vivants», dans ma vision, ma connaissance des choses, on doit parler certainement des animaux qui habitent le parc, mais on doit aussi parler des êtres humains qui sont, à ma connaissance, des êtres vivants.

625 Donc, si je reviens en arrière, à l'énoncé où je disais que retirer les terrains publics à la base du parc du Mont-Orford serait retirer l'accès direct à la montagne, si on se pose la question par rapport à ces nouvelles définitions-là, est-ce que ça a des effets positifs ou négatifs sur l'intégrité écologique du parc, bien, en le formulant comme ça, pour moi, la réponse est relativement claire, c'est: oui, ça a une répercussion négative sur l'intégrité écologique du parc.

630 Ça, c'est pas mal tout pour les deux points que je voulais souligner dans mon mémoire. Les autres points, j'imagine que vous allez les avoir lus ou pouvoir les lire. Ça fait qu'en conclusion, j'aimerais juste faire une ouverture sur l'avenir.

635 630 J'ai pu assister seulement à la séance de mardi soir, cette semaine, puis j'ai entendu les gens parler d'un chiffre qui était le 8 %. Puis j'avais déjà entendu parler de chiffres où on disait qu'on essayait de protéger un pourcentage d'un territoire mais je ne connaissais pas les chiffres. Puis je me suis dit: les gens qui ont décidé de faire de ce 8 % là un objectif, c'est des gens qui, j'ose l'espérer, mais je le crois, sont des gens qui savent ce qu'ils font. C'est des gens qui connaissent leur domaine. Puis je ne pense pas que ce soit sorti de nulle part.

640 La question que je pose, c'est: nous, en évaluant la possibilité de prendre des terrains à l'intérieur du parc et de les enlever, quelle est notre perception de cet objectif-là qu'on s'est donné? Est-ce que la perception qu'on a, c'est: «Je comprends que c'est un bel objectif, puis les autres s'en occuperont parce que j'ai quand même, moi, un projet d'immobilier à gérer puis, pour le moment, c'est ça ma priorité?»

645 Mais encore pire que ça, c'est quel est le message qu'on va envoyer aux autres gens pour qui le 8 % est le problème des autres, en disant: «Si jamais ça vous intéresse de faire pareil, venez voir le dossier du Mont-Orford, c'est un genre de jurisprudence qui va vous montrer que ça se fait développer un projet immobilier dans un parc, même si c'est dans un parc.»

Donc, je me dis que si on commence ça aujourd'hui, le 8 %, si on le laisse aux autres, puis les autres le laissent aux autres, bien, on n'y arrivera pas. Puis, bien, un objectif, c'est toujours plus agréable quand on réussit à l'atteindre.

Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Hébert.

Monsieur Marc Beaudoin, s'il vous plaît.

M. MARC BEAUDOIN :

Madame la présidente, monsieur le commissaire, je pense que le projet de développement du Mont-Orford devrait passer pour garantir la stabilité économique de la région Magog–Orford.

Plusieurs ne réalisent pas que l'opération d'un centre de ski tout seul n'est pas profitable. Il y a plusieurs coûts d'opération très élevés que le client ne voit pas. La vérité, en général, est que les coûts sont beaucoup plus importants que les revenus. Et pour cette raison, il y a plusieurs centres de ski qui dépendent énormément des revenus de l'immobilier. Pour en nommer quelques-uns: skibromont.com, Tremblant, Owl's Head. Sans les revenus immobiliers, le Mont-Orford ne sera jamais profitable et donc ne garantira jamais son futur et disparaîtra sûrement un jour.

Il est très important de noter que l'économie de Magog est reliée directement au succès du Mont-Orford. Si, par exemple, la montagne est remplie de skieurs et planchistes pendant la journée, vous pouvez certainement voir ces mêmes personnes fréquenter les boutiques, restaurants et bars le soir. Je trouve ça étrange et irraisonnable qu'il y ait quelques entreprises de la région Magog-Orford qui opposent le projet de développement, comme s'ils voulaient faire banqueroute.

Si le projet ne passe pas, Mont-Orford va soit fermer ou sera obligé d'arrêter toute amélioration des équipements et congédier beaucoup des employés. Je suis un employé du Mont-Orford. Ma job est en péril. Le marché sensible du ski ressentira ce manque d'investissement et la réaction sera très négative. Ça, je vous le garantis. La réputation que nous travaillons tellement fort pour bâtir sera perdue.

Je ne veux pas voir souffrir notre belle région. Je veux qu'il y ait un futur stable pour mes amis et associés à la montagne que j'aime tellement. Et encore plus important, je veux un jour partager la merveilleuse montagne avec ses activités de glisse et d'été avec mes enfants sur les belles pentes du Mont-Orford.

S'il vous plaît, aidez-moi à réaliser mes rêves. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

695

Merci, monsieur Beaudoin.

Nous allons maintenant entendre le Club de ski de fond de Mont-Orford.

700

M. ANDRÉ COLLARD :

705

Merci de me recevoir. J'ai remis déjà le mémoire à l'attention de la commission, je n'ai pas l'intention de vous le lire ce soir. J'ai cependant remis ce soir, au secrétariat à l'arrière, les trois annexes qui étaient mentionnées dans le mémoire, mais qui n'avaient pas été jointes dans le courriel de la transmission. Alors, vous aurez l'occasion également d'en prendre connaissance.

710

Je représente le Club de ski de fond du parc du Mont-Orford, qui est une organisation sans but lucratif qui regroupe cette année 400 membres environ, 400 skieurs de fond et qui donc ont un intérêt à cet aspect de la vocation du parc du Mont-Orford, qui est l'aspect récréation en particulier quant à la pratique donc du ski de fond.

715

Les membres du Club de ski de fond du parc du Mont-Orford ont été réunis en assemblée générale, au mois de mars 2003, et ont eu l'occasion de prendre position sur le projet de la station Mont-Orford inc., et se sont prononcés unanimement contre cette partie du projet qui vise l'échange de terrains entre le parc du Mont-Orford et la compagnie. Ce qui est clair pour les membres du Club de ski de fond, c'est que le club n'est pas contre le projet d'un développement, qui serait opéré et généré et monté par la montagne, mais que ce projet-là ne doit pas se faire dans les limites du parc du Mont-Orford.

720

Le deuxième aspect qui nous préoccupe, c'est que dans le contexte des débats qui ont cours depuis déjà une couple d'années maintenant autour de ce projet-là, il a été maintes fois mention du fait que les terrains qui étaient l'objet de l'échange proposé étaient des terrains sans valeur et des terrains qui souvent n'étaient constitués que de stationnements ou de peu de valeur.

725

Selon les membres du Club de ski de fond, c'est faire bien peu de cas des gens qui pratiquent le ski de fond – et je vais vous rappeler un petit peu qu'on est quand même nombreux – c'est faire peu de cas de ces gens-là parce que, la réalité, c'est que le projet tel qu'il est élaboré par Mont-Orford inc. va avoir un effet important sur l'une des pistes de ski de fond du parc du Mont-Orford, qu'on appelle la piste numéro 7, qui est une boucle qui actuellement vient tourner tout près de l'un des stationnements actuels de la montagne en ski alpin.

735 Et selon les plans déposés par l'organisme, par la compagnie Mont-Orford inc., à l'intérieur de cette boucle-là seront situés les hangars et les bâtiments, où seront relocalisés les bâtiments qui servent d'abri à la machinerie, les BR qui servent à l'entretien de la montagne. Et il y aura également un accès routier, donc de communication pour ces véhicules-là avec la montagne. Et il y aura également des stationnements qui communiqueront entre eux, qui vont traverser la piste actuelle numéro 7. Les gens qui pratiquent le ski de fond sont des gens qui aiment pratiquer le ski de fond, mais pas traverser des routes et des rues avec leurs skis, pour les traverser en déchaussant ces skis-là.

740 Donc, ce sont, quant à nous, des terrains qui ont une valeur, une valeur récréative au niveau de la pratique de cet aspect encore une fois d'une vocation d'un parc, qui n'est pas juste la conservation mais qui est également la récréation. C'est une pratique qui ne touche pas que les 400 membres du Club de ski de fond.

745 Le parc du Mont-Orford est géré, quant à l'aspect ski de fond, par la SÉPAQ qui fait un travail extraordinaire soit dit en passant, et qui accueille de plus en plus de skieurs de fond sur une base annuelle. Selon les chiffres que nous avons, l'an dernier, il y a eu de 45 à 50 000 skieurs/jour dans le jargon en matière de ski de fond. On ne parle pas de ski alpin. Ça, c'est du monde. Par belle journée, on refuse même des véhicules par période parce que les stationnements sont pleins.

750 C'est une pratique qui est non seulement importante, mais qui est en voie de développement encore. Encore en fin de semaine dernière, semble-t-il que pour une période de la journée, on a refusé des gens temporairement parce qu'il y avait beaucoup de gens. Donc, c'est une pratique qui est importante et c'est une façon écologique de prendre connaissance de la biodiversité d'un parc. Et c'est ce qui amenait les membres du club à vouloir protéger le parc autant dans cet aspect que dans les autres aspects.

760 Maintenant, à titre alternatif ou subsidiaire, comme on dit dans le jargon des avocats, les membres avaient également une préoccupation quant à ce qui concerne la pratique du ski de fond relativement à la piste numéro 7 en question. Si jamais l'échange de terrains avec le parc devait se faire, on s'est penchés sur des alternatives possibles.

765 Et quand je me suis présenté ici, en décembre, vous aviez alors vous-mêmes suggéré que nous puissions faire des propositions, ce qui a été fait dans le mémoire que vous avez reçu, que je vous résume tout simplement comme suit.

770 Si jamais encore une fois cet échange de terrains là devait se faire, il y aurait, à notre avis, trois possibilités. Parce que le fait de traverser des routes ou des stationnements, ce n'est pas une avenue intéressante pour des skieurs de fond. Alors, la première hypothèse serait de possiblement relocaliser le tracé de la piste numéro 7 actuelle en lui faisant suivre un parcours différent de celui qu'elle suit actuellement, si c'est possible, tout en en préservant le kilométrage. Ça, c'est une des premières avenues.

775 Maintenant, il y en a une seconde que nous avions eu l'occasion de suggérer également en 2002, lorsqu'il y avait eu déjà des audiences sur, cette fois-là, le changement de zonage du parc, qui était une proposition également alternative, à savoir de prolonger la piste actuelle numéro 12 en direction du lac Fraser et, de là, d'aller rejoindre le secteur du lac Stukely à la hauteur de Jouvence, et de Jouvence à l'accueil du Cerisier. C'est déjà fait, il y a déjà une piste, la piste numéro 14, ce qui fait qu'on pourrait aller rechercher une boucle dans ce secteur-là.

780 Je sais, pour avoir lu la documentation qui a été déposée à l'attention de votre commission et qui était une des suites des audiences de 2002, que c'est une avenue qui n'a pas été retenue par le parc. Selon ce que je m'en souviens, ce n'était pas retenu parce que c'était une zone de conservation que cet endroit où, le long du ruisseau des Égarés, on proposait de prolonger la piste numéro 12. Je réitère, malgré tout, cette proposition-là.

790 S'il est vrai que des espaces, qui sont actuellement compris dans un parc à vocation de conservation et de récréation, peuvent être cédés à des intérêts privés pour des fins domiciliaires, j'arrive difficilement à comprendre qu'il ne serait pas vrai qu'on pourrait tracer une piste de ski de fond dans une zone actuelle de conservation du parc en tout respect de celle-ci.

795 Il y a également une troisième possibilité Naturellement, il faut connaître un peu le secteur des pistes de ski de fond pour savoir un petit peu dans quoi je m'embarque ou je vous embarque, mais les intéressés me comprendront.

800 805 Il existe actuellement une piste, qui est la piste numéro 9, dont l'une des parties se situe entre ce qu'on appelle la *Grande Halte* près du camping et un autre endroit qui s'appelle l'*Escalier du Nord*. Et au milieu à peu près de ce secteur-là, il y a une bifurcation vers la droite qui est, pendant la période estivale, une partie de la Route verte qui est praticable en vélo et qui mène vers le secteur d'Eastman. Il y a une partie de cette piste-là, encore vers ce secteur-là, qui est toujours à l'intérieur du parc et qui n'est pas actuellement utilisée en termes de ski de fond.

810 815 Donc, il pourrait y avoir utilisation en partie de cette Route verte là et en partie des terrains qui y sont contigus et qui ne sont pas, encore une fois, utilisés, ça pourrait être donc une autre possibilité pour tenter de regagner des espaces dans le domaine skiable en matière de ski de fond.

Alors, essentiellement, ce sont les représentations que nous avions à faire. Et si je résume donc la position des membres du club, c'est d'être contre l'échange de terrains, c'est la position, parce que ce projet-là devrait se faire à l'extérieur des limites du parc. Et alternativement, c'est la protection, si ça devait être le cas que ce projet-là soit accepté, la protection du kilométrage en matière de ski de fond par des voies alternatives, qui sont les trois que je vous ai soumises.

815 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

820 Madame Andrée-Anne Bédard, s'il vous plaît.

Mme ANDRÉE-ANNE BÉDARD :

825 Donc, bonjour. Moi, je viens aujourd'hui en tant que représentante du Comité écologique du Collège de Sherbrooke.

830 En effet, je suis étudiante au Collège de Sherbrooke et puis, quoique je ne sois pas une spécialiste non plus dans le domaine par rapport à ce qui est discuté ici, bien, j'ai vu un intérêt dans la discussion qu'il y avait ces temps-ci par rapport au projet de développement. Donc, j'ai pris le temps de lire le projet qui a été déposé par Orford inc., puis j'ai fait mes recherches à ce niveau-là, et puis ça a vraiment allumé un intérêt fort à l'intérieur de moi par rapport à ce projet-là.

835 Tout d'abord, moi, je suis une adepte de sports de plein air dans la région de Magog. Je fais du catamaran sur le Memphré, du ski de fond, du ski alpin, de la randonnée pédestre. Et puis quoique, non, je ne suis pas une grande biologiste qui peut vous dire avec des termes précis la valeur de l'écosystème, bien, je suis capable de reconnaître qu'il y a une grande valeur écologique à défendre dans le secteur. Donc, je vais procéder par une lecture de quelques fragments du mémoire que j'ai monté dans le cadre des audiences.

840 Donc, quoique peu ou pas beaucoup d'étude sérieuse des impacts indépendante ait été menée à ce jour, il semble que les répercussions du développement d'un complexe tel que le propose le Groupe Orford inc. sont somme toute prévisibles.

845 En se basant sur le projet réalisé au Mont-Tremblant, il apparaît évident que la qualité de l'eau, la viabilité des espèces fauniques et floristiques ainsi que la qualité de vie des individus s'en voient menacées.

850 L'élaboration d'un tel projet n'est pas mauvaise en soi. Cependant, étant donné la protection dont est couvert le parc national du Mont-Orford, la réalisation d'un projet d'une telle envergure représente un problème sérieux.

855 L'augmentation de l'enneigement artificiel, le pompage de 50 à 60 millions de litres d'eau par an, le rejet plus grand des systèmes de traitement des eaux usées ainsi que les activités humaines accrues découlant de ces développements et entraînant un risque de pollution considérable me semblent inadmissibles.

En plus d'autres conséquences dont il est difficile d'évaluer la portée avant sa réalisation, ce projet met en péril la qualité de l'eau et de l'ichtyofaune environnant le secteur, menace d'assécher l'étang aux Cerises, représente un danger quant à l'érosion des sols par le déboisement des rives et peut engendrer une toxicité pour les organismes aquatiques contaminés.

860

Au niveau de la qualité de vie. En dépit du fait que les promoteurs affirment vouloir conserver le cachet nature de l'endroit, la destruction de 50 % des espaces naturels pour la construction de diverses infrastructures représente un grand risque d'altération négative du paysage. Le fait de promettre de reboiser plus de 50 % des zones détruites ne suffit pas. Certains biologistes estiment que les aménagements paysagers sont majoritairement composés d'arbres et de plantes qui menaceront les espèces indigènes lorsqu'elles se propageront dans le parc.

865

De plus, par l'augmentation du nombre de visiteurs et de l'activité à l'intérieur de ce secteur, il apparaît évident que l'espace voué à la conservation se voit considérablement réduit, déchets laissés par terre, bruit, non-respect des règlements relatifs à la préservation naturelle, aménagement de toutes sortes et encore plus.

870

Et nous craignons de voir l'utilisation de ce parc réduite à une portion nantie de la population et fermée à la communauté.

875

L'accroissement des activités, duquel résulte une augmentation de la circulation et un achalandage plus important, risque de réduire le calme du secteur et ainsi d'affecter la qualité de vie des résidants.

880

De plus, l'éclairage intense nécessaire à un tel projet représente plusieurs inconvénients. En plus de nuire à l'équilibre prédateur-proie, étant donné la durée plus courte de l'obscurité nocturne, il contribue à la pollution lumineuse nuisant à l'observation du ciel étoilé, tant pour les citoyens que pour les participants des activités de recherche et d'enseignement.

885

Au niveau de la conservation de la faune et de la flore, le parc national du Mont-Orford regorge de ressources naturelles précieuses. Y vivent 464 espèces floristiques, 201 espèces d'oiseaux et plusieurs dizaines d'autres vertébrés, dont je ne vous énumérerai pas tous les noms étant donné qu'il y en a beaucoup.

890

Le parc constitue un refuge vital pour plusieurs espèces fauniques et floristiques en situation précaire vu l'urbanisation rapide. On recense quelque 16 espèces floristiques et 33 fauniques dépendantes de ce refuge naturel. La modification de l'écosystème pour la réalisation d'un développement résidentiel et commercial représente donc une menace pour l'habitat de plusieurs espèces. Les zones fragiles existant dans le parc, notamment les hauts sommets et les zones humides reconnus pour leur biodiversité rare et précieuse, se verraient directement affectées par l'envergure du projet de développement, et ce, par la fragmentation du couvert forestier déjà trop morcelé.

900 Du côté de l'aspect légal du projet. En vertu de l'article 1 de la *Loi sur les parcs*, où est clairement exposée l'obligation d'assurer la protection permanente des territoires représentatifs des régions naturelles du Québec, renforcé par l'article 5 qui précise que les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet d'un échange ou de vente, loi soutenue par le Parti libéral qui a réclamé une modification sur la loi pour interdire, et je cite:

905 *(...) clairement, sans ambiguïté, toute possibilité d'abolir un parc, de le réduire et d'échanger des terrains faisant partie d'un parc, et ce, à perpétuité,*

910 il me semble que l'éventualité d'échange de terrains représente un problème. Quoiqu'il soit permis au gouvernement de réduire, en suivant les procédures, les limites d'un parc pour ensuite vendre ou échanger en toute légalité un terrain à une entreprise privée, la finalité reste la même.

915 C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de ne point modifier les limites du parc national du Mont-Orford. Étant donné la richesse que nous offre le parc national du Mont-Orford par sa biodiversité surprenante et le refuge qu'il représente pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques, si changement il y a à faire, ça devrait être pour agrandir l'aire protégée et non pour procéder à un échange douteux qui, de toute évidence, ne représente en rien la mission des parcs, soit la conservation et l'éducation primant sur la promotion d'activités récréatives.

920 En conclusion, nous croyons qu'il puisse être possible d'envisager divers projets quant au développement du secteur, en ce sens où ce développement soit vraiment durable et représente des intérêts autres qu'économiques. En effet, les impacts importants menaçant l'intégrité écologique du parc ne sont pas à négliger dans la considération d'un projet d'envergure tel que celui présenté par le Groupe Orford inc.

930 Sont maintes fois mentionnés à l'intérieur du document de présentation du Groupe Orford inc. le souci de l'environnement et le désir d'oeuvrer dans une perspective de développement durable. Toutefois, le développement durable, par définition, inclut, et je vous cite la définition de la Commission mondiale de l'environnement et du développement:

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

935 Toutefois, la création de quelque 1 400 unités de résidence, d'une aire commerciale extensive, d'un restaurant au sommet du Mont-Orford, d'un aménagement piéton à la base de la montagne, et encore, et encore, ne nous semble pas correspondre à une vision de développement durable. Le seul développement dont il est ici question est un développement économique. Il s'agit, bien entendu, d'une sphère du développement. Toutefois, le développement durable exige la conciliation de différentes sphères telles que celle de l'équité, de la protection des ressources naturelles, de la qualité de vie, etc.

Le développement durable étant nommé au premier plan dans les discours du gouvernement en ce moment, et avec raison, il nous semble incohérent et inapproprié qu'un tel échange de terrains soit approuvé dans le seul intérêt économique au détriment de ressources naturelles limitées et précieuses.

Le projet ne représente donc sommairement aucun intérêt au plan du développement durable. Il représente surtout une menace importante à la biodiversité, à l'intégrité écologique du parc et, en ce sens, va à l'encontre de la mission du parc du Mont-Orford. C'est pourquoi nous nous positionnons contre l'échange de terrains demandé par le Groupe Orford inc. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

955 Merci.

Nous demandons maintenant au porte-parole de l'Association pour la protection du lac Brompton de venir en avant.

960 M. DANIEL BERGERON :

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

965

M. DANIEL BERGERON :

970 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Moi, mon nom, c'est Daniel Bergeron. Je suis président de l'Association pour la protection du lac Brompton.

975 J'aimerais tout d'abord dire les objectifs de notre association. Tout d'abord, on groupe en association les propriétaires de résidences du lac Brompton et les personnes qui ont comme objectif la protection et l'amélioration du lac Brompton, de ses habitats fauniques et de son encadrement forestier.

980 Également promouvoir les intérêts culturels et sociaux des membres; s'occuper du bien-être social et matériel des résidants soit par l'opération d'un centre de loisirs, soit par la promotion de services en commun, soit de toute autre manière; et également de promouvoir et défendre les intérêts des membres, faire à cet effet des représentations aux corps publics et prendre tous moyens utiles.

985 J'aimerais également mentionner les réalisations depuis les dernières années que notre association a faites au sein du lac Brompton. On a tout d'abord aménagé les premiers tunnels

pour amphibiens au Canada. Je pense que tous les gens sont peut-être au courant dans la salle qu'on a fait ces éléments-là.

990 On a également présenté des conférences à un congrès international sur la sensibilisation de la population à la biodiversité et au fonctionnement des tunnels pour amphibiens.

995 On a également fait une campagne de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton, bien sûr, et puis celle-ci a été diffusée à travers le Canada et a permis de sensibiliser des millions de personnes à la cause de la biodiversité.

1000 Nous avons réalisé également une étude d'avant-projet pour la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton.

1005 On a fait également un premier projet, un projet unique de plantation pour revégétaliser les murs de pierre, c'était le premier au Québec, avec des iris.

1010 On a également fait la restauration du marais en installant 80 nichoirs à canard branchu.

1015 On a également aménagé une frayère à doré jaune, en fait deux frayères, une dans la rivière aux Herbes et l'autre dans le ruisseau Ély; ensemencé tout près de 1.5 millions d'alevins de doré dans le lac Brompton.

1020 On a planté également tout près de 150 000 arbustes depuis les cinq dernières années afin de stabiliser les berges du lac Brompton. Et puis on a sensibilisé les riverains et, bien sûr, la population à la protection des bandes riveraines du lac.

1025 Donc, nous, en fait, au niveau du projet d'échange, nous, on est un peu, je dirais, en dilemme. Pourquoi? Parce qu'on a les premiers tunnels qui sont localisés à l'extrémité du parc du Mont-Orford. Et puis le terrain actuellement qui est en échange, c'est le lien direct entre le marais du lac Brompton et les tunnels. Donc, pour nous, ce terrain-là est un lien direct. En fait, ce terrain-là assure la pérennité du projet des tunnels, en fait, où il y a énormément d'espèces qui passent dans ce corridor-là.

1030 Donc, pour nous, ce terrain-là, c'est un gain pour favoriser nos tunnels. Donc, à ce moment-là, pour nous, est-ce qu'on pense parc? Est-ce qu'on doit penser à nos tunnels ou bien la protection du parc? Mais pour nous, nous, le conseil d'administration, on a décidé, en fait, d'aller de l'avant au niveau de l'échange; cependant, selon des conditions extrêmement particulières pour avoir le gain de ce terrain-là.

1040 Tout d'abord, lorsqu'on fait un aménagement soit d'immobilier, on change l'occupation du sol. On modifie totalement l'occupation du sol. On va augmenter tout près de 50 à 70 % de l'eau de ruissellement sur le territoire qui est occupé par le développement, environ, par soit des toits, par des stationnements, soit par des rues et tout ça. Donc, pour enrayer les problèmes d'érosion qu'il pourrait y avoir dans un développement, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur du parc, c'est

1030 toujours la même problématique, on doit aménager des marais filtrant, des zones filtrantes pour épurer les eaux.

1035 Donc, les zones filtrantes ont deux rôles, en fait, dans le développement domiciliaire ou un développement. En fait, le premier rôle qu'elles ont, c'est tout d'abord récupérer les sédiments, dans un premier temps.

1040 1045 Dans un deuxième temps, c'est récupérer les volumes d'eau. C'est-à-dire que souvent, comme on disait tout à l'heure, lorsqu'on augmente le ruissellement, on augmente les volumes d'eau. Donc, du moment qu'on augmente les volumes d'eau, on augmente les foyers d'érosion qu'il peut y avoir dans les tributaires qui sont en aval du secteur. Donc, c'est extrêmement important de faire la réalisation de marais, de zones filtrantes afin de récupérer toutes les eaux.

1050 1055 Un autre élément également, quelle que soit la largeur d'une bande riveraine d'un ruisseau ou d'un tributaire quelconque, il faut s'assurer que l'eau qui se rend dans le tributaire soit bien contrôlée. C'est-à-dire que s'il y a des fossés de drainage qui se rendent quel que soit, même si on a une bande riveraine très large, si l'eau se rend à une très grande vitesse, ça va créer des zones de sédiments très importantes dans le bassin versant du ruisseau.

1060 1065 Également, pour nous, le marais du lac Brompton, c'est un marais extrêmement riche, d'une richesse incroyable, où on retrouve 8 espèces de plantes rares dans ce marais-là. Il comprend une superficie d'environ 5.4 km², 19 espèces d'amphibiens et de reptiles qu'on retrouve dans ce marais-là.

1070 1075 Donc, pour nous, en fait, pour faire un peu un résumé, pour nous, les conditions qui s'appliquent à un échange sont extrêmement importantes. Il doit avoir un plan de gestion des sols qui doit être fait. Et puis également, selon nous, le terrain en échange devrait être beaucoup plus grand que ce qui est proposé là. C'est-à-dire qu'il devrait y avoir tout le marais du lac Brompton qui devrait être intégré dans l'échange de terrains; sinon, ce n'est pas nécessairement pensable s'il n'y a pas un agrandissement, ce n'est pas équitable pour nous. L'échange de terrains actuellement n'est vraiment pas équitable dans ce sens-là.

1075 1080 Donc, pour nous, l'échange de terrains, pour qu'il soit équitable, il doit y avoir un agrandissement du parc. Il doit y avoir des plans de gestion qui soient mis de l'avant, des marais filtrants dans plusieurs secteurs avec les zones urbanisées. Et puis bon, nous, c'est un petit peu ça notre opinion par rapport à ça.

1085 Donc, ça se termine sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Merci, monsieur Bergeron.

1075 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

J'aurais une question pour vous.

1075 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui.

1080 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1080 À la page 4 de votre mémoire, vous discutez un peu de la valeur marchande dans l'échange de terrains. Vous essayez de trouver une façon plus équitable que de simplement compter les superficies. Pouvez-vous expliciter un peu plus?

1085 Ça me semble intéressant comme concept, mais vous faites simplement dire qu'on ne peut pas uniquement utiliser les superficies. Mais que peut-on utiliser d'autre?

1090 **M. DANIEL BERGERON :**

1090 Bien, en fait, je pense, en termes de superficie, en fait, ce qu'il faut comprendre dans tout ça, lorsqu'on parle d'équité, on faisait allusion tout d'abord à la valeur monétaire tout d'abord. Parce qu'on considère qu'un terrain au pied des pentes a une valeur beaucoup plus grande qu'un terrain qui est en périphérie. Donc, on peut s'imaginer, en termes d'équité, qu'on doit agrandir de façon beaucoup plus grande cet élément-là.

1095 Nous, c'est surtout par rapport à cet aspect qu'on avait regardé. C'est pour ça donc, d'ailleurs, qu'on veut que le marais du lac Brompton soit une partie intégrante. Donc, on va chercher 5.4 km² de grandeur. Et puis c'est le poumon également du lac Brompton également.

1100 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

1105 Une deuxième question. Il y a une carte dans votre mémoire, que tout le monde ne voit pas peut-être. Il y a une carte du marais du lac Brompton et il y a une zone qui est entourée, qui a la forme d'un canard. Je ne sais pas si c'est voulu ou si c'est vraiment comme ça?

1105 **M. DANIEL BERGERON :**

Non, non, pas du tout.

1110 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

On nous a parlé en première partie d'une partie du marais qui allait être acquise ou qui avait été acquise par Canards Illimités.

M. DANIEL BERGERON :

1115

Oui, effectivement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1120

Puis quand j'ai vu le canard, j'ai pensé que c'était ça. Est-ce que c'est cette zone dont il est question?

M. DANIEL BERGERON :

1125

Oui, tout à fait, qui ressemble à un canard, comme vous le dites si bien. C'est effectivement le marais en soi plus la bande de la rive est, en fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1130

Et ce que vous proposez, c'est que tout ça soit intégré au parc du Mont-Orford?

M. DANIEL BERGERON :

Oui, tout à fait, exactement.

1135

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que vous en avez parlé à Canards Illimités ou est-ce que c'est votre association qui a un droit de regard ou qui a la propriété de certaines de ces terres?

1140

M. DANIEL BERGERON :

Non, pas du tout. En fait, ça a été acquis par Canards Illimités l'année passée ou v'là deux ans, environ. Donc, il n'y a pas eu nécessairement de pourparlers avec eux pour...

1145

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Mais vous suggérez....

1150

M. DANIEL BERGERON :

Oui, nous, on le suggère.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1155

... qu'il devrait y en avoir et que ce soit intégré au parc.

1160 **M. DANIEL BERGERON :**

Exactement, oui.

1165 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et en avez-vous glissé un mot aux autorités du parc pour savoir si c'est une chose qui les intéresserait ou...

1170 **M. DANIEL BERGERON :**

Bien, en fait, ça fait depuis 1979, dans les premières audiences, qu'il y avait eu justement cette orientation-là de mettre le marais du lac Brompton dans le parc du Mont-Orford. Donc, ce n'est pas la première fois qu'on entend parler d'intégrer le marais, et non seulement le marais, mais toutes les montagnes qui entourent le bassin versant de la rivière au Saumon également.

1175 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Petite information un petit peu à côté, si on veut. Je connais quelqu'un qui habite à l'autre bout du lac Brompton et ça, il appelle ça la *bug*. Est-ce que c'est vraiment le nom connu localement?

1180 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui, effectivement.

1185 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Merci.

Chemin de fer des Cantons-de-l'Est.

1195 **M. DONALD THOMPSON :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, tout d'abord une petite présentation de ce que je suis et de l'organisme que je représente. Je suis le président du Chemin de fer des Cantons-de-l'Est. La particularité de ce chemin de fer, c'est de livrer des opérations touristiques, des trains touristiques. Alors, c'est une indication que je dois préciser.

1200 Et deuxièmement, je suis également président de l'Association des trains touristiques du Québec. Mon nom est Donald Thompson. Et je regroupe donc comme président de cette association tous les trains touristiques opérant dans le Québec, également les promoteurs de trains touristiques actuellement qui veulent fonder des projets dans une ou l'autre des parties du Québec, les territoires.

1205 Ça fait déjà quatre ans que nous opérons un train touristique dans le corridor ferroviaire du Québec central, donc dans la région du Haut-Saint-François ici dans les Cantons-de-l'Est. Actuellement, nous travaillons depuis deux ans et demi à l'implantation du service de trains touristiques entre la Ville de Sherbrooke, Magog, Orford, Eastman et Bromont.

1210 Et la première démarche que nous avons faite lorsque, comme promoteur, on a pensé à planter un train touristique ici, sur ce corridor-ci, à l'époque, en 2002, c'est de venir rencontrer les promoteurs du projet, qui s'appelaient à l'époque du Mont-Orford, Intermont. Et la première question que nous avons posée aux promoteurs à ce moment-là, avant de continuer de développer ce projet, d'aller rencontrer toutes les communautés concernées par le corridor ferroviaire, a été celle-ci.

1220 Donc, on voulait venir au Mont-Orford, parce que c'était incontournable pour nous. Le Mont-Orford, dans l'imaginaire collectif, actuellement, c'est un peu comme légende fantastique dans le monde du tourisme. À Drummondville, je ne suis jamais allé, mais je connais ça. Alors, pour nous, s'il y a un incontournable dans la région, c'est le Mont-Orford, c'est un incontournable dans l'imaginaire collectif québécois et, même plus large que ça, national sur le plan touristique.

1225 On a posé la question au promoteur à cette époque-là: «Est-ce que vous voulez faire de ce lieu un lieu où le tourisme qui arrivera sera un tourisme captif», un peu à l'image de ce qui se passe dans le Nord. Si ça avait été ça pour nous, on arrête le projet immédiatement. Le promoteur nous a affirmé à ce moment-là: «Pas du tout. C'est un projet en partenariat avec les communautés existantes, avec les services récréo-touristiques et tous les genres de services des communautés environnantes.»

1230 Et pour nous, ça, c'était essentiel, parce qu'un train touristique, de par définition, ça ne peut fonctionner qu'en rapport étroit avec les communautés situées au long de son corridor d'exploitation ferroviaire. Et on doit s'arrimer nécessairement avec des produits d'attraction qui correspondent à l'offre touristique régionale, donc laquelle requiert actuellement...

1235 Quand on regarde la clientèle, l'économie du tourisme, c'est un tourisme qu'on appelle de plus en plus le *learning tourism*, si vous voulez, si vous me permettez l'expression anglaise, le tourisme qui veut vivre une expérience nature, culture, associée, bien sûr, aux divertissements. Et cette expérience-là, nous la faisons déjà. Nous en avons expérimenté la réalité depuis déjà 4 ans, parce que nous sommes dans la région du Haut-Saint-François qui est dotée de paysages ruraux magnifiques, et j'ai été en mesure de vivre et de subir jusqu'à un certain point les conséquences d'une rareté d'attrait touristiques.

1245 Aussi, en plus de gérer les activités ferroviaires et de voir à la logistique opérationnelle, j'ai dû participer à la conception de près de produits touristiques et m'assurer d'une diffusion appropriée de ces produits, et ce qui n'est pas une mince tâche en territoire peu fréquenté par le tourisme et qui est pauvre en hébergement.

1250 C'est dans ce contexte-là que nous avons pensé amener nos trains vers un territoire qui est beaucoup plus riche en attraits actuellement et reconnu dans le milieu touristique régional, national et, dirais-je même, international.

1255 Donc, nous planifions desservir éventuellement Cité des rivières à Sherbrooke, la baie de Magog, le Mont-Orford, par l'intermédiaire du nouveau trolleybus, et le centre-ville de Bromont aussi, et ce, en circulant à travers les vallées, lacs et rivières et montagnes.

1260 Et dans cet élan-là, une des premières démarches que nous avons entreprise, comme je vous le disais, ça a été de rencontrer les promoteurs. Et quand on a vu que leur objectif n'était pas une clientèle captive, on nous a assuré que le projet prévoyait un lien permanent avec les commerçants des communautés environnantes, et pour évaluer cette réceptivité-là, par la suite, nous avons parcouru et le niveau politique et le niveau administratif, tous les intervenants touristiques de ce corridor-ci, donc tous les maires des villes, les groupes de tourisme, etc., pour obtenir des appuis.

1265 Et nous avons fourni dans le dossier toutes les lettres d'appui. Si on parle ici dans la région, de l'ex-député à ce moment-là monsieur Benoît, du premier ministre du Québec, etc., des maires des communautés concernées sur ce projet-là, qui n'a fait nulle part aucune controverse, au contraire: «Bienvenue au train».

1270 Et l'expérience que nous avons actuellement, c'est qu'un train touristique, c'est un levier majeur dans l'économie sociale d'une région. Si on pense actuellement dans le Haut-Saint-François, sur une région qui n'est pas développée touristiquement, le MTQ, le ministère des Transports du Québec, la division ferroviaire, a commandé une étude il y a deux ans, 2002, sur l'impact dans l'économie des communautés environnantes et cette étude a révélé que les deux trains touristiques actuellement, dans un corridor qui n'est pas touristique, puis avec ce qui s'est dégagé par l'arrivée des trains, ça produisait dans le milieu 7 M\$ de retombées annuellement. On a été très surpris nous-mêmes de cette étude qui a été commandée par le ministère lui-même.

1280 Donc, le Mont-Orford, c'est un attrait incontournable dans notre projet pour la clientèle d'agrément et de groupe. Vous savez, un forfait train/trolley, je dirais un forfait train/trolley/top-nature, si vous me permettez l'expression, bénéficierait sûrement d'une grande popularité, tout en exerçant le pouvoir d'attraction non négligeable sur la clientèle touristique extérieure, et ce, pour le plus grand bénéfice des Cantons-de-l'Est.

Quand on pense actuellement que notre expérience nous prouve que 70 % de notre clientèle qui prend le train touristique où nous l'exploitons vient d'en dehors des Cantons-de-l'Est. Donc, c'est le vrai touriste. Et 10 % de ces 70 % là est une clientèle européenne et américaine. Donc, on a déjà cette expérience. Imaginez dans un contexte comme ce corridor-ci, dans l'économie sociale, la culture du milieu, etc., et ce, dans une nature qui est extraordinaire aussi. Donc, le train amène la vie.

Et puis on sait que notre pays a été construit à partir du train. Si vous me permettez, on me relate souvent l'histoire du curé Labelle. Qui n'a pas entendu parler du *P'tit train du Nord!* Ici, j'entends parler des fois de l'histoire du P'tit train du Sud avec le curé Thompson, parce que j'exerce également les fonctions de prêtre. Je suis un prêtre, tout en étant un homme d'affaires.

Vous savez sans doute que c'est difficile de rentabiliser une entreprise saisonnière. J'en sais quelque chose. Vraiment, mon train a besoin de la montagne ici pour y transporter du monde en hiver et en toutes saisons.

Et sur le plan écologique, sur le plan environnemental, je me disais, dans les débats actuels... je ne suis pas un expert là-dedans du tout, j'arrive ici comme profane, en apportant un grain de sel dans l'ensemble du débat. Des fois, quand je me penche à l'extérieur de la locomotive, je vois deux cheminées qui envoient de la boucane dans la nature. Mais quand je regarde le monde qui sont dedans, c'est 70 tuyaux de moins, qui sont des autos dans un parc écologique, dans un stationnement écologique près d'une attraction ou près d'une ville comme celle de Magog-Orford. Je me dis, c'est notre contribution.

Le train touristique peut être une navette, faire profiter, c'est un réseautage entre toutes les attractions d'un milieu, développe l'économie sociale, la culture. Et le train a besoin de la nature pour être touristique justement, parce que le touriste qui vient nous rencontrer, c'est un touriste qui cherche cette expérience-là.

Exemple, nous souhaitons offrir durant l'hiver le service de transport en train aux skieurs vers le Mont-Orford. Ce service aurait, par exemple, l'avantage de permettre aux adolescents sherbrookois, sherbrookoises de se rendre, revenir de la montagne par leurs propres moyens, les parents n'ayant alors qu'à les conduire à la future place de la gare de Sherbrooke et on peut mettre les équipements là-dedans. On a la conviction, nous autres, qu'un service comme celui-là, de par son originalité, son exclusivité, exercerait un charme certain.

Et ce que nous voudrions aussi souligner dans ce débat ici, c'est que... si vous me permettez. Alors, je vous disais qu'un train touristique ne peut fonctionner que dans un rapport étroit avec les communautés concernées. Et je pense que quand on regarde le Mont-Orford, pour nous, le projet du parc du Mont-Orford, c'est un projet incontournable. J'ai l'impression que quand on discute de cette question de l'écologie, et l'exemple que je vous donnais tout à l'heure des tuvaux, on n'est jamais entre le noir et le blanc.

1330 Moi, j'ai appris dans ma profession que *entre deux maux, choisis le moindre, et entre deux biens, le meilleur*. Je vous donne l'exemple des tuyaux tout à l'heure, ce n'est jamais à l'état de perfection. Et ce que je trouve beau dans le projet du parc du Mont-Orford, c'est que les promoteurs s'entourent d'organismes sérieux pour rencontrer le mieux possible tous les éléments qui sont dans la nature, des éléments d'économie sociale, d'économie du milieu, des éléments de culture. Donc, il y a un effort ici, dans la voie du milieu, qui est fort intéressant, et de bien s'entourer pour rendre à terme le projet.

1335 Je pense que la nature est à notre service. Il faut bien s'en servir. On n'a pas à être au service de la nature, mais la nature doit être à notre service. Il s'agit, nous, de bien l'utiliser. Et je ne suis pas un expert dans le domaine de l'écologie, comme je vous disais.

1340 Alors, on réalise facilement que ça serait dommage pour le train de perdre une destination aussi prestigieuse que le Mont-Orford et encore plus dommage de voir disparaître un attrait majeur comme celui-là et qui peut justifier financièrement une opération ferroviaire à l'année. J'ai personnellement pris les gondoles. Je suis allé au sommet de la montagne sur les sentiers qu'il y a maintenant, autant dans toutes les saisons. Imaginer offrir ça à notre tourisme, c'est majeur.

1345 Je pense que le train a façonné l'histoire des Cantons-de-l'Est, et son retour lié à un projet de développement durable comme celui du Mont-Orford engendrerait certainement des répercussions positives sur l'achalandage touristique régional et toutes les retombées que ça suppose.

1350 Et la bonne nouvelle aussi, c'est que le train amène des visiteurs à pied, qui auront le plaisir, le loisir de se déplacer plus particulièrement en trolleybus qui existe déjà dans la région Magog-Orford et qui est aussi, je pense, une implication du projet du parc du Mont-Orford, le trolleybus. Et le train a l'avantage de contribuer à l'achalandage touristique tout en évitant un accroissement, je dirais, proportionnel de la circulation automobile.

1355 Je termine en vous disant que l'offre touristique générée par notre projet sera sûrement appréciable, nous l'espérons, localement mais aussi régionalement. Et le train se chargera bien de faire découvrir nos coins de pays les moins connus. Conséquemment, nous pourrons profiter tous ensemble d'atouts exclusifs et originaux pour concurrencer le marché.

1360 Un exemple, madame la commissaire et monsieur, actuellement, Le Massif nous a approchés, qui est aussi un centre de ski qui est en train de se développer, qui est fort important à Charlevoix. On nous a demandé de déposer une offre de location. Il y a une route qui passe en bas de la montagne. Il y a le fleuve tout près. Il y a la rail. Aujourd'hui, il y a une route en haut et les gens d'en bas se plaignent qu'il n'y a plus de monde qui passe en bas. Et vous voyez, actuellement, on nous approche et tout ça dans un cadre où on a travaillé la nature, on essaie de la respecter.

Et je me dis, ici, on a un élément majeur qui permettrait d'injecter, je pense, localement beaucoup à notre économie locale et régionale, et on risque de passer à côté. Il me semble qu'on peut rencontrer tous les éléments qui sont requis dans ce projet-là.

1370

Alors, en tant qu'entrepreneur et respectueux de la nature, je souhaite que le projet se réalise dans le cadre de la réglementation sur l'environnement du parc du Mont-Orford. Et je fais confiance à la gestion de la protection de la nature, qui est réglementée par le gouvernement du Québec et aux normes du PAE, à la Municipalité du canton d'Orford, je pense, qui va encadrer ce projet-là.

1375

Et dans ce contexte-là, nous apportons notre appui actuellement au projet du développement immobilier du Mont-Orford. Merci.

1380

LA PRÉSIDENTE :

On n'a pas eu votre nom.

M. RÉJEAN ROBITAILLE :

1385

Réjean Robitaille. Moi, je suis comptable agréé de formation. Je me suis occupé du projet du train touristique à titre de chargé de projet depuis deux ans. Je me suis occupé aussi du trolley de Magog–Orford depuis environ 18 mois comme chargé de projet également.

1390

J'ai pratiqué dans la vérification publique de consultation fiscale et financière pendant 25 ans. Et curieusement, j'ai également suivi une formation en écologie et environnement auprès de l'Institut de formation professionnelle de Montréal où j'ai obtenu un diplôme dans ce domaine le 1er août 2003.

1395

J'ai écouté, mardi soir, les commentaires de monsieur St-Pierre, qui a été chaudement applaudi quand il a fait part à l'assemblée qu'il venait d'émettre un communiqué de presse dans lequel il menaçait la commission, il faut quand même le faire, d'entreprendre des procédures judiciaires pour reprendre possession des terrains qu'il avait donnés au parc national du Mont-Orford si jamais l'échange proposé était accepté.

1400

J'en possède des terrains, moi, avec un associé à Chicoutimi. En fait, on a 2 500 000 pieds carrés de terrain un petit peu plus haut que la pulperie à Chicoutimi, avant le barrage d'Elkem Métal et un petit peu en haut de la maison blanche que tout le monde connaît. Et nos terrains sont situés de chaque côté de la rivière Chicoutimi qui, elle, se déverse pas loin dans le Saguenay. On a décidé de les donner nos terrains, nous autres.

1405

Pourquoi on a fait ça? C'est simple. On reçoit un reçu de don de charité pour un montant équivalent à la juste valeur marchande des terrains que l'on donne. Le reçu nous permet d'obtenir des crédits d'impôt de 52 % de la valeur marchande des terrains que l'on donne. Le gain en capital présumé à la disposition des terrains est imposable à 25 % au lieu de 50 %, comme il est

pour tout le monde normalement. Puis on cesse de payer les taxes municipales et scolaires annuellement sur ces terrains.

1415 Mais pourquoi pas les vendre à ce moment-là? Bien, dans notre cas à nous autres, ces terrains-là sont situés en zone inondable. Donc, la valeur marchande est affectée beaucoup par ce fait-là et le débit de la rivière Chicoutimi est très faible au niveau de nos terrains, à cause du barrage électrique d'Elkem Métal plus haut. Et Chicoutimi n'étant pas à nos portes, ce n'est pas facile de développer un terrain comme ça.

1420 Pourquoi monsieur St-Pierre, lui, a-t-il été si généreux? Faisons abstraction des considérations fiscales, on peut peut-être trouver un début de réponse dans le mémoire de monsieur Dépôt. Il y a des raisons probablement qui ressemblent aux nôtres. Et je cite le texte à partir du mémoire de monsieur Pierre Dépôt.

1425 *Ce terrain...*

– en parlant des terrains donnés –

1430 ... *d'une superficie de 8.9 hectares a été évalué à 140 000 \$, ce qui représente 15 730 \$ de l'hectare. C'est un terrain en pente accentuée et difficilement constructible, situé à une grande distance des pistes de ski et des remontées mécaniques. Son potentiel commercial est limité.*

1435 Alors, moi, je vous dis, je n'ai pas nécessairement applaudi mardi soir, mais je garde mes applaudissements pour plus tard, c'est-à-dire au moment où monsieur St-Pierre enclenchera les procédures et suppliera le ministère du Revenu et Revenu Canada d'accepter ces chèques qui vont totaliser, j'imagine, quelque chose comme 50 000 \$, en les menaçant de reprendre possession de ses terrains. Il devra aussi acquitter les taxes municipales et scolaires qui seront calculées sur la juste valeur marchande établie dans les rapports d'évaluation ayant servi à l'émission du visa fiscal à ce moment-là. Et ces taxes-là, il va probablement avoir à les payer à chaque année pour le restant de ses jours, j'imagine, étant donné la situation des terrains. Et s'il fait ces chèques-là au ministère, bien, à ce moment-là, moi, j'applaudirai.

1440 Monsieur Benoit vous a mentionné que monsieur Magnan a connu des problèmes avec le ski à cause de ses condos. J'imagine que vous êtes allé à Orford et que vous n'avez pas vu de condos au pied des pistes. Monsieur Magnan en a des condos, mais ils sont à Orford sur le Lac, les condos. Et ça, c'est à, je dirais, peut-être 3, 4 milles des pistes. Et selon monsieur Benoit, c'est à cause des condos que ça n'a pas fonctionné, mais ils ne sont pas au pied des pistes.

1445 Alors, le projet d'Orford, est-ce que ce ne serait pas peut-être la solution pour que ça fonctionne finalement, si on prend ça à l'envers? Ils sont loin, ça ne fonctionne pas; ils sont proches, ça va peut-être fonctionner.

1450 Je crois que faire abstraction de la réalité sociale et économique entourant le projet amène inévitablement des opposants dans un monde virtuel qui n'existe pas sur notre planète. Dans un tel contexte, prendre position face à un dossier aussi déterminant, pour l'avenir de notre région,

1455 relève de l'artifice. On dit: «vivre d'abord», ensuite «philosopher». Le peuple parle ainsi. Mais le sage dit: «philosopher d'abord et vivre ensuite... si l'on peut.»

1460 Le feu constitue un des éléments les plus destructeurs pour les forêts et la biodiversité, mais il constitue un facteur essentiel au maintien de la diversité et de la stabilité des écosystèmes boréaux. Les conséquences d'un feu sont aussi désastreuses qu'une coupe à blanc au niveau du ruisseaulement des eaux de surface après le sinistre. Le feu de forêt, dans la chaîne de la vie, bien que non souhaitable, constitue un élément nécessaire à la reproduction des espèces forestières. La dynamique à long terme intègre d'ailleurs le feu comme condition d'équilibre dans les écosystèmes au même titre que le climat. On se rappelle les désastres causés par le verglas.

1465 Et le processus est relativement facile à expliquer. Quand un arbre tombe, il provoque deux trous. Celui dans le ciel est le plus grand, mais alors la lumière et la pluie pénètrent et la vie reprend de plus belle autour du plus petit. Ce que je tente de démontrer, c'est que la nature fait normalement bien les choses. Si un oiseau part, un autre viendra. Tout finit par s'arranger.

1470 Je déifie quiconque aujourd'hui de me faire voir une conséquence néfaste du verglas sur les espèces forestières dans le parc. Je crois que nous pouvons faire confiance à la vie et à la dynamique à long terme des écosystèmes. L'être humain à lui seul ne peut prétendre pouvoir conserver intacte quelque partie de la forêt que ce soit, même en zone de préservation à Orford. Le mandataire d'un tel projet à travers son rêve ferait preuve d'une grande prétention.

1475 Cela ne nous autorise toutefois pas à abuser des bienfaits de la nature et de la nature elle-même. À mon sens, Mont-Orford inc., la Municipalité du canton d'Orford et le MRNF sont loin de l'abus. Il faut se rappeler qu'en plus d'un encadrement serré, des changements majeurs pour la protection de l'environnement ont été apportés au projet initial et des concessions importantes ont été faites par le nouveau promoteur. Mais il semble que l'acharnement de certains opposants ne laisse aucune place aux compromis.

1485 Je me suis permis d'apporter une photo de ce que pourrait être un compromis. L'espace blanc, c'est ma blonde qui était là. Ça, c'est un stationnement situé à Boca Raton. On ne le voit pas, mais juste à côté, la mer est juste à côté de ça, là. Et la photo a été prise en fin d'après-midi, les gens étaient repartis. On ne peut pas voir les autos. Mais vous voyez qu'un stationnement comme ça, à Orford, vous allez me dire il n'y a pas d'arbres comme ça à Orford, mais il y a une prucheraie, il y a des pruches. Ça peut se faire aussi bien en dessous de pruches et avec un stationnement, du concassé 1½ pouce. Je pense qu'on pourrait régler beaucoup de problèmes et ce n'est pas désagréable du tout à la vue.

1495 Donc, nous l'avons entendu à maintes reprises, le projet sera encadré au niveau environnemental. Pour ma part, au-dessus des lois et des règles, il y a la bonne foi des gens. Au cours de sa carrière, le promoteur a connu beaucoup de succès en affaires dans la région. Mais au-delà des considérations financières, je crois que la passion qu'anime en lui ce projet et le respect qu'il a développé pour la nature dans son patelin mérite ma confiance. Nous avons la

chance d'avoir un promoteur qui a su faire ses preuves en affaires et qui peut mener à bien un tel projet. Ne laissons pas cette chance nous échapper.

1500 Je n'ose envisager ce qu'il adviendrait de l'économie de notre région dans l'éventualité où le projet ne pourrait se réaliser, surtout dans la perspective des remous que connaît l'industrie du textile et de ceux qui pointent déjà à l'horizon dans le domaine du caoutchouc.

1505 Merci d'avoir pris le temps de nous écouter. Bonne chance et bon courage.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1510 Alors, monsieur Claude Langlois et Roger Crevier.

M. ÉRIC LANGLOIS :

1515 Madame la présidente, monsieur le commissaire, bonsoir. Mon nom est Éric Langlois. Je viens faire la présentation au nom de messieurs Langlois et Crevier.

1520 C'est à pied levé que j'ai accepté de venir vous présenter ma vision des choses qui, en fait, vient de mon expérience, mais également de mon héritage. Je suis fils et petit-fils de bâtisseurs de la montagne du Mont-Orford. J'ai une formation en gestion de projet, une maîtrise en administration des affaires. Je suis depuis quelque temps actionnaire propriétaire de ma propre compagnie en construction.

1525 Vous dire que je n'ai aucun intérêt économique dans le projet serait mentir et j'aime mieux jouer à livre ouvert, car je sens qu'il y a une grande crise de confiance derrière tout le débat de ce projet. Une crise de confiance, une crise de méfiance à l'égard des actionnaires et des promoteurs actuels du projet.

1530 J'ai dans mes expériences antérieures été impliqué notamment comme directeur administratif, puis directeur général du Centre d'arts Orford pendant huit ans. J'ai également été, au cours de ces années, membre du conseil d'administration de Tourisme Cantons-de-l'Est et membre de Tourisme Memphrémagog et également président de Tourisme Memphrémagog. Je suis donc très au fait des enjeux économiques et sociaux du projet.

1535 Mais si je suis ici ce soir, c'est pour faire parler mon coeur. Si j'ai accepté de venir à pied levé, c'est parce que j'avais une conviction profonde et une confiance dans les promoteurs qui sont derrière le projet. J'étais présent évidemment par mes liens familiaux aux démarches qui ont précédé le rachat à la Banque nationale des intérêts de la montagne suite à sa faillite en 1998. Mon père, Claude Langlois, était l'initiateur de ce rachat. C'est lui qui a regroupé autour de lui des actionnaires, des gens d'affaires pour reprendre la montagne.

1540

J'étais d'autant heureux qu'il aille de l'avant, malgré son certain âge et malgré une fin de carrière professionnelle très occupée, j'étais très heureux qu'il s'engage dans cette opération. Évidemment, j'étais aussi très heureux, parce que j'ai senti rapidement que les intentions qui étaient derrière ce projet étaient des intentions nobles.

1545

Et je crois et j'ai la conviction profonde, et je crois être suffisamment objectif, et j'ai fait suffisamment la preuve de ma volonté sans cesse renouvelée de collaborer avec les gens de la région, de notre région, de travailler avec eux, de travailler avec le tissu social dans une perspective de développement durable, et même les plus fervents opposants au projet qui sont ici présents ce soir me connaissent suffisamment pour savoir cela, j'avais la conviction, quand il a pris la décision de se relancer dans l'aventure, puisqu'il avait été présent dans les années 50, les années 60 et dans les années 80 jusque dans les années 81, j'avais la conviction que s'il se lançait dans ce projet, c'est qu'il le ferait dans la perspective, dans l'optique d'un développement durable.

1555

Du peu d'information que j'ai, j'ai essayé de m'en garder éloigné, puisque je vis dorénavant dans la région de Laval et j'y mène mes affaires là-bas, du peu que j'ai entendu, j'ai entendu beaucoup de méfiance. Et j'ai la conviction que ce groupe, avec ce que j'ai comme information, souhaite réaliser le projet dans la perspective du développement durable, dans le respect de sa collectivité et en collaboration avec sa collectivité. Et je n'ai aucune crainte de leur part, mais je me fie aussi également aux mécanismes qui ont été annoncés pour encadrer le développement du projet.

1565

Et j'ai une très grande confiance aux instances démocratiques et à l'esprit éclairé des citoyens en 2005, et son engagement civique à exprimer démocratiquement ses aspirations. Je suis certain qu'on peut faire confiance également aux instances, au promoteur et aux citoyens pour être chien de garde de ce joyau qu'est le parc du Mont-Orford. Voilà, j'ai terminé.

LA PRÉSIDENTE :

1570

Merci.

Nous invitons maintenant monsieur Claude Bérard.

1575

M. CLAUDE BÉRARD :

Bonsoir. Mon nom est Claude Bérard. Je suis biologiste géographe. J'ai élaboré les phases 1, 2, 3 de l'aménagement des berges du ruisseau Castle. J'ai travaillé au contrôle de l'érosion des sédiments sur le Mont-Orford dans les années 80.

1580

Et pour ma part, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a une frayère qui existe dans le ruisseau Castle, qui commence à la limite du parc et qui va jusqu'à l'autoroute. Puis de par l'expérience que j'ai vécue dans le passé, cette frayère-là, elle y a pas mal goûté. Puis là, avec le projet qui s'en vient, la petite section...

1585

L'eau provient tout du Mont-Orford qui alimente la frayère en tant que telle. Ça fait que là, si on commence à urbaniser cette section-là, la frayère, on va la perdre. Parce que là, je sais qu'à l'heure actuelle, on a commencé à mettre des oeufs dedans. Ça veut dire que ça, les poissons, ils ne fournissent plus là. Ça fait qu'il va falloir que quelqu'un commence à penser à eux autres.

1590

Moi, l'économie, je ne connais rien là-dedans, mais l'environnement... j'ai mis mes pieds dans la ruisseau Castle la première fois en 1985. Je suis peut-être le seul à avoir tout marché les cours d'eau du bassin versant du ruisseau Castle, autant dans le bassin Gagné, ruisseau Castle ou Deschênes.

1595

1600

Durant le développement des pistes de ski dans les années 80, à la jonction du ruisseau Deschênes et du ruisseau Castle, d'un côté l'eau était couleur normale, l'autre côté elle était couleur café. Puis ça, ça s'en va jusqu'au lac. Puis là, j'aimerais bien que le nouveau projet ne reproduise pas les mêmes inconvénients, pas pour les humains, pour les poissons.

1605

Je sais qu'il y a des techniques qui sont employées, j'en emploie moi-même de ces techniques-là, mais les particules les plus fines, il n'y a pas moyen d'arrêter ça. Elles vont s'échouer dans le grand plan d'eau, puis là elles décantent. Les particules les plus grossières, on peut les arrêter, mais celles-là n'ont pas l'impact que peuvent avoir les petites sur les oeufs et les poissons.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Des bassins de sédimentation avec des plantes pour arrêter justement ces particules fines là, est-ce que...

M. CLAUDE BÉRARD :

1615

Les pires, c'est les colloïdes, les particules les plus fines. Eux autres, elles arrêtent c'est quand que l'eau ralentit. Là, on peut ramasser le sable avec les phragmites et tout ça. Mais les particules les plus fines, eux autres, continuent tant qu'elles n'arrivent pas dans une zone d'eau calme. Pour avoir une zone d'eau calme, il faudrait que la surface soit pas mal grande, ce qui n'est pas le cas.

1620

1625

Parce que j'en ai fait, moi, des bassins de rétention dans des pistes de ski, on arrêtait ce qu'on pouvait arrêter. Mais les petites, là, envoie, on descend. On peut développer, mais on n'est pas obligé de développer des grosses surfaces en même temps; ce qui est arrivé dans les années 80, on développait de haut en bas de la montagne. C'était pas beau à voir. Ça, ça s'est fait au mois de novembre, puis les pluies arrivaient, la neige n'était pas arrivée, ça descendait en bas.

1630 Le ruisseau, il a été très, très hypothéqué dans ce temps-là. Puis là, c'est ça qu'on semble vouloir revenir. On peut peut-être le perdre le ruisseau. Parce que l'embouchure, à l'heure actuelle, est très urbanisée. Là, on veut urbaniser la source aussi, là. Ça fait que là, il va falloir qu'il se passe de quoi quelque part.

LA PRÉSIDENTE :

1635 Est-ce que vous savez, la proportion du ruisseau Castle, comment elle s'établit par rapport aux autres tributaires du lac pour alimenter le lac Memphrémagog en...

M. CLAUDE BÉRARD :

1640 En sédiments?

LA PRÉSIDENTE :

1645 Non, en poissons.

M. CLAUDE BÉRARD :

1650 Bien, la frayère en tant que telle pour les salmonidés, elle part d'en arrière des condos de monsieur Magnan, puis elle se rend jusqu'à la jonction avec le ruisseau Deschênes. Ça, c'est la zone de la frayère des salmonidés dans le bassin versant.

1655 Parce que le ruisseau Deschênes, j'aimerais bien vous dire qu'il y a de l'érosion, c'est plein de castors, c'est plein de barrages. Ça fait que l'érosion dans ce coin-là, je vais vous dire, elle est réduite au minimum. C'est tout des espèces de petits lacs qui communiquent les uns dans les autres.

Ça fait que l'eau arrive, elle descend tranquillement, ce qui n'est pas le cas dans le ruisseau Castle. Elle part d'en haut, puis elle descend vite, vite en bas.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faudrait mettre des castors là!

M. CLAUDE BÉRARD :

1665 Bien, j'aimerais ça, moi, que les castors viennent.

LA PRÉSIDENTE :

1670 En aviez-vous dans votre inventaire?

1675 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Le ruisseau Gagné, c'est quasiment un fossé qui a été fait pas de la main d'homme, ça. Ça fait qu'il y a peut-être des castors. Moi, je sais que dans le temps que je l'ai fait, il n'y en avait pas. Mais le ruisseau Deschênes, il est plein de castors, du début à la fin.

1680 Mais s'il vous plaît, la frayère, là, elle est là, là, à salmonidés.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une des principales frayères en salmonidés pour cette partie du lac Memphrémagog?

1685 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Bien, c'est ce qu'ils ont dit, le ministère. Bien, elle est localisée là, parce que je le sais, j'ai déjà vu des truites, des belles truites dans ce coin-là. Mais à l'heure actuelle, en 2005, est-ce que c'est aussi beau que ça l'était? Je ne le sais pas.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Au moins, elle est connue?

1695 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Oui. Bien, là, je ne sais pas. Moi, ce soir, c'était le but de mon intervention, c'est de faire connaître cet endroit-là. Parce que là, tout va se faire en amont, mais eux autres vont être en aval. Ils vont recevoir ça.

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

1705 Savez-vous, au niveau municipal et au niveau de la MRC, est-ce qu'on accorde une protection particulière à cette zone-là?

Parce qu'on a vu tout au cours de l'audience publique qu'il y a des endroits, justement des rivières ailleurs au Canada, où on protégeait les périmètres des rivières justement lorsque ce sont des milieux extrêmement sensibles et fragiles. Est-ce que vous savez si c'est protégé au niveau des municipalités, tout ça?

1715 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Je sais que le ministère de l'Environnement, puis anciennement le MRCP, le ruisseau Castle est sanctuaire, personne n'a le droit d'aller pêcher là. Sanctuaire, c'est une zone... c'est comme sacré là.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais les berges?

1725 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Les berges, bien, là dans le parc, je pense que c'est 20 mètres de chaque côté. Puis aussitôt qu'on sort du parc, ça tombe à 15 mètres. C'est une des dernières qui reste du côté québécois pour les salmonidés. Si on la perd, bien, on fera notre *mea culpa* nous autres aussi. Puis le projet pourrait peut-être être plus modeste, puis en dehors des zones du parc. Puis ça ferait peut-être pas aussi là. Parce que là, la frayère, les poissons, il n'y a personne ici qui vient parler pour eux autres. Je suis peut-être le premier, je le sais pas là, mais ils sont là, puis ils existent ces poissons-là. Ils n'ont pas un mot au chapitre, eux autres, rien.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, merci pour votre intervention. Une question.

1735 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Oui.

1740 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Si j'ai bien compris, les particules les plus fines vont se rendre jusqu'au lac?

1745 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1750 Et l'autre question que j'avais posée hier, je crois, à quelqu'un qui n'a pas pu me répondre, vous avez mentionné le ruisseau Gagné, est-ce qu'il contribue aussi aux sédiments qui arrivent?

M. CLAUDE BÉRARD :

1755 Bien, il passe au travers des terres agricoles. Ça fait qu'on peut supposer qu'il alimente aussi le ruisseau Castle. Mais je sais que moi, dans le temps, quand ils ont fait les pistes, le ruisseau Gagné n'était pas pour la grosse majorité des sédiments qui descendaient.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1760 Mais à l'heure actuelle, en ce moment, si on voulait, disons, établir l'état «0» des trois tributaires, quelle serait leur contribution respective?

M. CLAUDE BÉRARD :

1765 Je le sais pas.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1770 Personne le sait?

M. CLAUDE BÉRARD :

1775 Ah! oui, en passant, le Mont-Orford, c'est un microclimat très, très spécifique. Ça fait que quand ils font des études, puis ils prennent la température, puis toutes les affaires à partir de l'aéroport de Sherbrooke qui est à East Angus, ce n'est pas trop, trop représentatif de l'état ici là. Parce que des fois, il y a des orages ici, puis rendu là-bas il n'y en a plus d'orage, là.

1780 Puis ça, ces événements-là, les orages, là, c'est épouvantable dans le ruisseau. Le temps de réponse, il n'est pas long. Puis là, l'eau ne vient pas du ruisseau Deschênes. Le ruisseau Deschênes, c'est plat, plat, plat. Le Castle, ça part puis ça descend.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1785 Mais il n'y a pas d'étude qui a été faite sur la charge sédimentaire de ces tributaires...

M. CLAUDE BÉRARD :

1790 Non.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... ni du ruisseau Castle lui-même. Et ce serait quelque chose d'utile?

1795 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Bien, c'est ça que... oui. Parce que là, le bassin versant du ruisseau Castle se divise en trois. Quand on dit que la charge sédimentaire du Castle, le Mont-Orford est responsable de 1 %, j'ai des doutes.

1800 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

C'est parce que dans les présentations qui ont été faites lors de la première partie, on disait que, au cas où le projet se réaliserait, qu'il faudrait établir l'état «0» de l'environnement. Il faudrait donc, parmi les choses qu'il faut mesurer, il faudrait mesurer la charge sédimentaire du ruisseau Castle.

M. CLAUDE BÉRARD :

1810 Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1815 Est-ce qu'il faudrait le faire à différentes périodes de l'année pour avoir des données valables?

M. CLAUDE BÉRARD :

1820 Oui. Puis de toute façon, ça, il faudrait surtout prendre les événements extraordinaire. C'est eux autres qui sont les responsables des pires impacts. La fonte, bien, on est capable de vivre avec. Ça arrive partout la fonte là. Mais les événements extraordinaire, c'est ceux-là qui ont le plus d'impact. Parce qu'après une sécheresse, le sable, il n'est plus retenable: «Envoye, moi, je descends, je m'en vais là.» C'est ceux-là qui sont les pires.

1825 Parce que moi, les petits bassins de sédimentation que j'avais faits, ils se remplissaient dans le temps de le dire. Il faut les vider, là. C'est bien beau prévoir les plus belles affaires, mais si on n'entretient rien, on fait rien au bout de la ligne. On a patché mais, après ça, il n'y a plus rien d'autre.

1830 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Une dernière question. Les salmonidés qui vont frayer dans la frayère dont vous avez parlé, on parle de quelles espèces?

1835 **M. CLAUDE BÉRARD :**

Je pense c'est la brune puis l'arc-en-ciel. Il y en a une qui y va le printemps, puis l'autre y va l'automne. Parce que nous autres, quand on faisait des travaux dans le Castle Brook, il fallait

1840 commencer, mettons, à la fin juin, arrêter le 15 septembre parce que le poisson remontait. Mais là, les promoteurs, eux autres, vont-ils avoir à subir les mêmes restrictions?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1850 Alors, si le ministère Faune et Parcs, à la fin de la présentation, si vous pouvez venir et nous dire si effectivement, l'information que vous disposez, le ruisseau Castle constitue une frayère majeure pour le lac Memphrémagog et puis est-ce qu'il y a des protections particulières qui sont prises dans le cas des frayères pour assurer leur maintien, non seulement qu'on empêche les gens d'aller pêcher sur ces frayères, mais en termes physiques, est-ce qu'il y a des protections qui sont faites pour assurer leur qualité en termes sédimentologiques.

Monsieur Gaston Savard, s'il vous plaît. Bonsoir

M. GASTON SAVARD :

1860 Alors, je m'identifie. Je suis Gaston Savard. Je suis natif et résidant de Sherbrooke.

1865 Madame la présidente, à titre personnel et de représentant certainement d'un grand nombre de concitoyens de la Ville de Sherbrooke, et après avoir étudié attentivement et avoir pris connaissance de l'évolution du dossier soumis par la compagnie Mont-Orford inc. se reportant au développement éventuel de la montagne, nous soumettons respectueusement: premièrement, que les actionnaires de la compagnie Mont-Orford inc. ont prouvé, sans aucun doute, le sérieux de leur implication au développement de la montagne en investissant des sommes substantielles sans même être assurés de la réalisation du développement domiciliaire;

1870 deuxièmement, qu'en 2003, n'eut été leur implication administrative et financière, les anciens propriétaires du centre de ski n'auraient eu aucune alternative que de cesser leurs opérations, considérant la vétusté des équipements en place, de leur situation financière précaire et de l'impossibilité de maintenir une assurance-responsabilité;

1875 troisièmement, que les actionnaires du Mont-Orford inc. ont démontré leur coopération avec les groupes environnementalistes et les exigences du BAPE en révisant à plusieurs reprises leur plan initial de développement, preuve que leur implication n'est pas éphémère, mais à long terme;

- 1880 quatrièmement, que par les infrastructures mises en place, ils ont fourni à la population l'opportunité d'utiliser la montagne 12 mois par année, créant des activités qui bénéficient à toute la famille, conscients de leur slogan *Remettre la montagne aux familles*.
- 1885 Ceux qui ont eu l'opportunité, dont j'en suis, de se rendre à la montagne durant la période du Festival des couleurs, entre autres le dimanche de la fin de semaine de l'Action de Grâces, ont pu constater la présence de centaines d'enfants qui s'amusaient dans les jeux au bas de la montagne, de même que des milliers de parents souvent accompagnés de leurs enfants qui utilisaient l'hybride pour se rendre au sommet de la montagne pour y admirer le panorama.
- 1890 Des centaines d'enfants également et d'adultes qui escaladaient la montagne, tellement que le propriétaire du magasin Sports Experts nous a fait part qu'il avait vendu cinq fois plus d'escalade de montagne que les autres années. Il s'agit de créer un intérêt pour attirer les foules.
- 1895 Également, à l'égard des enfants et des familles, les skieurs peuvent constater tous les samedis et dimanches matin que des centaines d'enfants reçoivent de moniteurs expérimentés des leçons de ski et planche à coût raisonnable, ce qui leur permet d'apprendre ce sport qui est sain et non polluant, qu'ils pourront pratiquer durant leur adolescence et toute leur vie.
- 1900 Nous respectons le point de vue des environnementalistes. Cependant, il ne faudrait pas oublier que la montagne et le parc du Mont-Orford sont la propriété de tous les Québécois et Québécoises.
- 1905 Je mentionnais l'implication à l'égard des jeunes, Mont-Orford également se préoccupe des aînés. Je les appelle les adultes parce que je fais partie du groupe. Et à 76 ans, je fais du ski trois ou quatre fois par semaine. Mon médecin et mon physiothérapeute m'ont fait part que c'est la meilleure façon d'éviter l'utilisation d'un fauteuil roulant et la carte d'assurance-maladie. Et à 80 \$ par année, incluant taxes et photo pour une passe de saison sept jours/semaine, même mon gérant de banque considère que c'est une aubaine et me suggère de faire la dépense.
- 1910 Cinquièmement, que non seulement l'existence d'un centre de ski actif et opérationnel est majeur pour l'économie de la région Magog-Orford, mais l'est également pour tous les résidants des Cantons-de-l'Est, entre autres pour les résidants de Sherbrooke. Posséder une résidence à 20 minutes de route, autoroute, d'un centre de ski de l'envergure du Mont-Orford augmente la qualité de vie et par ricochet la valeur des résidences.
- 1915 Sixièmement, qu'il est reconnu par tous les experts économiques que l'opération d'un centre de ski d'envergure ne peut être rentable avec seulement l'affluence d'une clientèle de fin de semaine. Il est indispensable de construire des accommodations à proximité des pistes de ski, condos, hôtels et autres, aux fins de générer des profits, mais également et surtout de s'assurer une clientèle sept jours/semaine.
- 1920

Il faudrait être également conscient du fait qu'aucun promoteur continuerait d'accumuler des déficits annuels, cette situation pourrait conduire les actionnaires à cesser leurs opérations et disposer des infrastructures à d'autres centres de ski.

1925

En conséquence des faits ci-haut relatés, je considère que le projet présenté par les actionnaires du Mont-Orford, qui ont également accepté d'être sous surveillance constante du BAPE, devrait être accepté afin de permettre au promoteur une opération stable et durable d'un centre de ski et activités de plein air d'envergure digne de la région Magog-Orford et des Cantons-de-l'Est.

1930

Il ne s'agit pas d'être alarmiste ou menaçant, mais l'attrait touristique de la région de Magog-Orford serait grandement affecté par l'amputation de son centre de ski. Vous remerciant de votre écoute.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

1940

Monsieur Denis Boudreau, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Denis Boudreau est ici?

Est-ce qu'il y a un droit de rectification qui est demandé? Est-ce que madame Françoise Legault est ici? Voulez-vous intervenir?

1945

Mme FRANÇOISE LEGAULT :

Alors, moi, je suis une résidante de Magog depuis 96. Je ne fais pas partie des rives du lac Memphrémagog, qu'on dit «les biens nantis». J'habite dans le Vieux-Magog et c'est une région que j'ai choisie pour sa villégiature justement.

1950

Se promener dans le parc du Mont-Orford, pour moi, c'est une grande richesse, et que pouvoir avoir accès justement à la montagne librement et que ce soit accessible à la plus grande partie de la population, qui n'est pas toujours justement dans les biens nantis et qui n'a pas toujours les moyens de se payer justement une place un peu plus grande au soleil.

1955

Alors, pour donner un exemple, juste le lac Memphrémagog, quand je suis arrivée, il n'y avait pas les espèces de grands condos qu'on voit maintenant, qui sont sur le bord de la rive, maintenant on doit vivre avec ça. Et je dois avouer qu'à mon sens, ça a amputé une grande partie de la beauté de la région. C'est sûr que ceux qui vivent dedans, ils ont une très belle vue sur le lac. Ça, je n'en doute pas. Mais moi, qui fait souvent mes randonnées pédestres et qui passe par là, à chaque fois, bon, je me dis: «Je préférerais ça avant.»

1960

Et tant qu'on ne prendra pas conscience que notre région, sa richesse, c'est sa villégiature et non pas juste les infrastructures de logement qu'on y fait, tant qu'on ne misera pas là-dessus, il n'y en aura pas de développement durable, parce que c'est là-dessus qu'on doit

1965

1970 miser. Parce que de plus en plus, à travers le Québec qui est un joyau et à travers le monde, et bien, les gens cherchent ces places-là où la nature est présente encore, est encore en partie vierge. Mais si on met des infrastructures partout, que ce soit pour habitation ou récréation, qui sont plus technologiques des fois que juste la simple randonnée pédestre, bien, il n'y en aura plus de joyau. Et ça va vite, et on le voit à quel point ça va vite présentement l'envahissement de ces régions-là.

1975 Oui, c'est beau. Je comprends et je donne raison, tout le monde a raison en réalité. Les gens qui voient leur emploi à travers ce développement-là, je les comprends. Mais ce n'est pas dans la peur du manque qu'on va arriver à un projet social qui est équitable pour tout le monde. Et c'est qu'on a une responsabilité. On a une responsabilité envers soi-même, mais une responsabilité envers la planète. Et on passe notre temps à remettre ça entre les mains de nos gouvernements et, souvent, on a dit que nos gouvernements n'ont pas de vision à long terme. Et bien, serait-il qu'ils nous représentent bien? Il faut avoir une vision à long terme.

1980 1985 Oui, vous me direz: «Économiquement, il faut avoir une vision à long terme.» Mais au train où ça va là, avec la planète qui va de plus en plus mal et je dirais que les gens vont comme la planète, il est temps qu'on prenne une prise de conscience. Nous ne sommes pas séparés de la nature, nous en faisons partie, et la nature fait partie de nous. Et à chaque fois qu'on l'ampute, c'est une partie de nous-mêmes qu'on ampute. Et tant que les gens ne reprendront pas contact avec cette nature-là, et bien, je pense que la race humaine, je n'y donne pas long feu.

1990 Et on le voit partout dans le monde. Il faut être vraiment aveugle pour pas voir qu'est-ce qui se passe. Il ne faut pas attendre après des gouvernements pour que ça change aussi. Il faut commencer par soi-même. C'est une prise de conscience très profonde qui est difficile, mais il faut s'ouvrir les yeux et maintenant.

1995 Et même si le Mont-Orford, c'est une petite parcelle de ce qui se passe à travers le monde, on a encore la chance, ici au Québec, d'avoir encore des grandes étendues. Mais on le voit déjà, on n'arrête pas d'avoir des rapports d'un peu partout comme quoi on est menacés, que ce soit l'érosion, que ce soit les coupes à blanc qui n'ont pas été tassées parce qu'il n'y a pas eu de vision. Mais là, si on en discute, je trouve déjà que c'est sain.

2000 2005 Il n'y en a pas eu de discussion au lac Memphrémagog quand les condos se sont construits. Maintenant, il faut vivre avec. Mais je n'aimerais pas vivre avec un projet... je trouve ça sain quand même qu'on puisse en débattre maintenant. J'espère que tout le monde fera un examen de conscience profondément et dire: «Bien, c'est quoi les enjeux mondiaux maintenant? Est-ce que ça implique que moi, je perde un peu pour peut-être que mes enfants y gagnent plus dans l'avenir?» Parce que c'est à eux qu'il faut penser aussi, nos enfants. Et ça ne passe pas uniquement par le moteur économique. C'est surtout une prise de conscience très profonde.

Et moi, en tant que nouvelle grand-maman de deux petites-filles extraordinaires, j'ai envie de leur offrir une province, un pays, une planète qui est encore vivable, où elles n'auront pas besoin de porter des masques, où elles pourront encore boire de l'eau directement à la source, et Dieu sait que c'est déjà pas mal hypothéqué.

2010

Alors, moi, j'aurais seulement envie de dire à tout le monde: allez à l'intérieur de vous-même et faites ce qui est juste pour vous. Il y a juste l'amour qui peut faire ça et c'est ce que je vous souhaite. Merci.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que monsieur Pierre Dusseau est ici? Non? Ça va.

2020

Alors, ceci met fin à l'audience publique. En terminant, au nom de l'équipe du BAPE, nous vous félicitons pour cette très grande participation. Merci beaucoup et bonne continuité.

2025

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2030

LISE MAISONNEUVE, s.o.